



PLAN CLIMAT

Air Énergie Territorial

Provence Verte Verdon

4- EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

PCAET 2022-2027

APPROUVE
EN MARS 2023

**RESUME NON
TECHNIQUE**



Sommaire

I. Le PCAET et son évaluation environnementale stratégique	4
I.1 Contexte règlementaire et objectifs	4
I.2 Le PCAET du territoire Provence Verte Verdon.....	4
I.3 Contenu du PCAET.....	6
I.4 L'évaluation environnementale stratégique	6
I.5 Les motivations du territoire Provence Verte Verdon pour le PCAET	6
II. SYNTHÈSE DE L'Etat initial de l'environnement	8
II.1 Etat initial de l'environnement et évolutions.....	8
II.2 Synthèse et hiérarchisation des enjeux.....	14
III. Explications des choix retenus au regard des solutions de substitution raisonnables.....	16
III.1 Construction de la stratégie du PCAET et itération avec l'élaboration du Contrat de transition écologique	16
III.2 Comparaison des scénarios.....	16
IV. Exposé des effets notables probables de la mise en œuvre du plan et mesures.....	21
IV.1 Evaluation de la stratégie du PCAET.....	21
IV.2 Plan d'actions	24
IV.3 Synthèse des points de vigilance et mesures.....	32
V. Evaluation des incidences Natura 2000	34
VI. Compatibilité avec les plans et programmes	39
VI.1 Articulation avec le SRADDET et le SCoT.....	39
VI.2 Articulation avec les autres plans, schémas, programmes ou documents de planification .	41
VII. Suivi environnemental de la mise en œuvre du PCAET	45
VII.1 Indicateurs Climat-Air-Energie	45
VII.2 Autres indicateurs de suivi environnemental	45

Tables des illustrations

FIGURES

Figure 1 : Carte du périmètre du Syndicat mixte Provence Verte Verdon (SCoT 2020-2040)	5
Figure 3 : Comparaison de l'évolution des consommations en énergie finale des scénarios tendanciel et PCAET (Rapport de stratégie du PCAET, Comité de Pilotage du 22 février 2021)	17
Figure 4 : Comparaison de l'évolution de la production d'énergie renouvelable des scénarios tendanciel et PCAET et des facteurs multiplicatifs de la production par rapport à 2012 (rapport de stratégie du PCAET)	17
Figure 5 : Evolution de la production d'énergies renouvelables par rapport à l'année de référence de 2012 pour les différents scénarios (rapport de stratégie du PCAET, SRADDET)	18
Figure 6 : Synthèse des objectifs énergétiques fixés par le territoire Provence Verte Verdon aux échéances 2030 et 2050 et mise en perspective par rapport aux potentiels identifiés	18
Figure 7 : Evolution des émissions de GES pour le scénario régional et le scénario PCAET (rapport de stratégie du PCAET)	19
Figure 8 : Comparaison des scénarios SRADDET et PCAET en matière de réduction des émissions de polluants atmosphérique (comité de pilotage du 9 mars 2021)	20
Figure 9 : Caractérisation des effets potentiels (en termes de surface) des actions localisées du PCAET	36
Figure 10 : Schéma d'articulation du PCAET avec les principaux plans, schémas, programmes ou documents de planification (ADEME)	39

TABLEAUX

Tableau 1 : Proposition d'objectifs sur le territoire de la CAPV	20
Tableau 2 : Synthèse des points de vigilance et mesures identifiées au stade stratégique	32
Tableau 3 : Mesures spécifiques identifiées dans le cadre de l'évaluation du plan d'action	33

I. LE PCAET ET SON EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

I.1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET OBJECTIFS

Un PCAET est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ce changement. La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 confie l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Climat-Air-Energie Territoriaux aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Ainsi, elle généralise de manière coordonnée les politiques de lutte contre le réchauffement climatique et de lutte contre la pollution de l'air à l'échelle nationale et inscrit la planification territoriale climat-air-énergie à un échelon représentatif des enjeux de mobilité (bassin de vie) et d'activités (bassin d'emploi). Avec le PCAET, la LTECV place les intercommunalités au cœur de la politique climat-air-énergie en les nommant « coordinatrices de la transition énergétique », avec l'idée implicite de l'exemplarité de la collectivité.

Le PCAET vise deux objectifs dans un délai donné :

- Atténuer / réduire les émissions GES pour limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;
- Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.

Enfin, la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 impose aux EPCI de plus de 100 000 habitants l'intégration d'un Plan d'Action Qualité de l'Air (PAQA) dans leur PCAET.

I.2 LE PCAET DU TERRITOIRE PROVENCE VERTE VERDON

Le territoire Provence Verte Verdon, situé dans le Centre Ouest Var qui réunit la Communauté de Communes Provence Verdon (15 communes), créée au 1^{er} janvier 2014, et la Communauté d'Agglomération Provence Verte (28 communes) créée au 1^{er} janvier 2017. Il comptait environ 121 400 habitants en 2018.

Le Syndicat mixte Provence Verte Verdon dispose de plusieurs missions et compétences : élaboration et mise en œuvre du SCoT ; porteur du label Villes et Pays d'Art et d'Histoire ; animateur de deux sites Natura 2000 et animateur du programme européen LEADER ; chef de file du Contrat Régional d'Équilibre Territorial, et porteur d'un Contrat de Transition Ecologique.

Les 2 EPCI membres du syndicat mixte ont délibéré en mars et juin 2018 pour lui confier l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PCAET. La démarche d'élaboration du plan a été lancée en 2018. Le PCAET doit être révisé tous les 6 ans.

De plus, Le présent PCAET intègre le PAQA de l'agglomération Provence Verte, réalisé par la Communauté d'Agglomération.

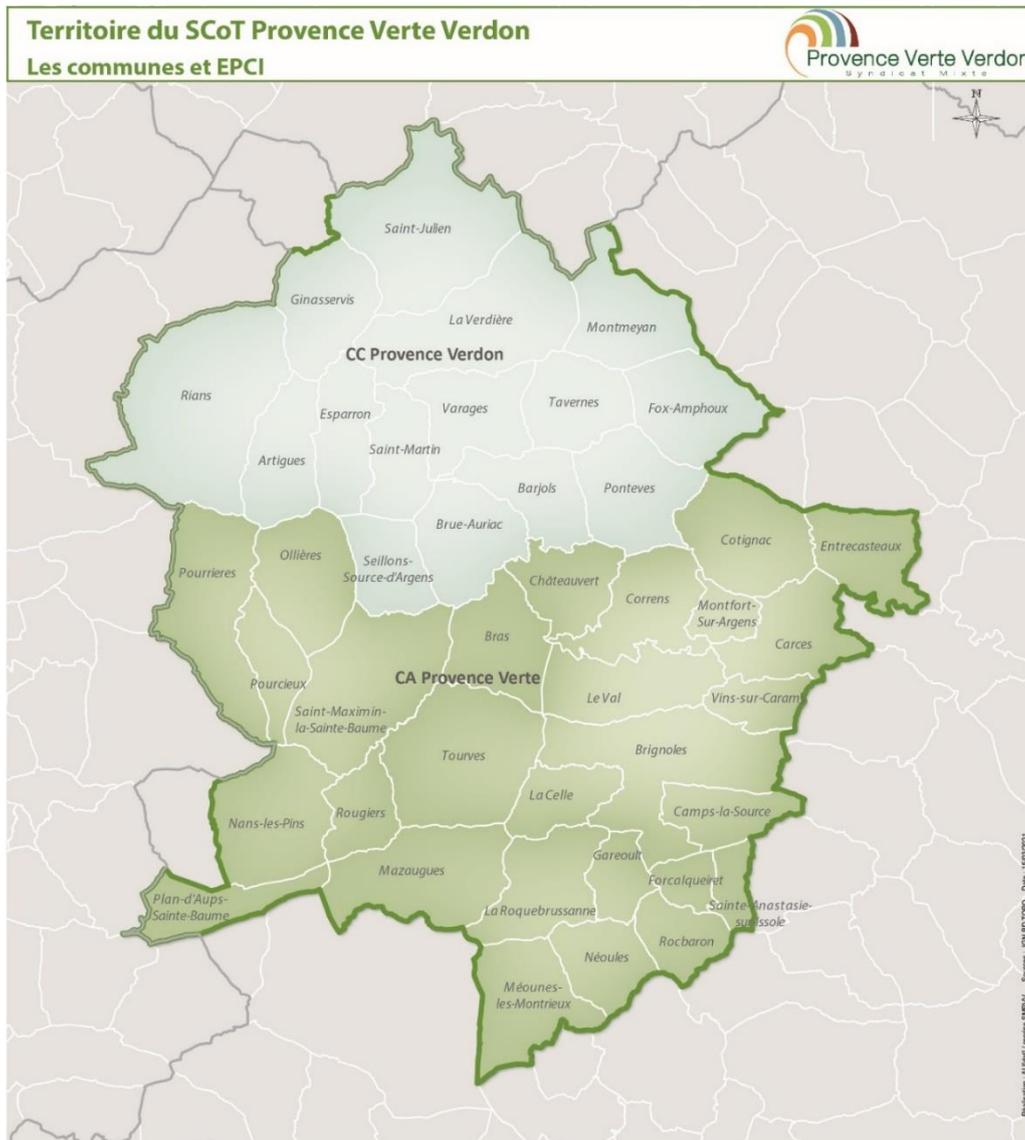


Figure 1 : Carte du périmètre du Syndicat mixte Provence Verte Verdon (SCoT 2020-2040)

I.3 CONTENU DU PCAET

Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET précise son contenu.

Le PCAET comprend :

- Un diagnostic Climat, Air, Energie (estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ; analyse de la consommation énergétique finale du territoire ; estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone ; état de la production des énergies renouvelables sur le territoire, etc.),
- Une stratégie territoriale permettant de définir des objectifs territoriaux en cohérence avec les objectifs des textes réglementaires européens, nationaux et régionaux.
- Un programme d'actions,
- Un dispositif de suivi et d'évaluation.

I.4 L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

L'évaluation environnementale des plans et programmes dite « Évaluation Environnementale Stratégique » (EES) est régie par la directive européenne n° 2001/42/CE du 27 juin 2011 et le Code de l'environnement français. Elle se définit comme une démarche itérative entre l'évaluateur et le rédacteur du PCAET visant à assurer un niveau élevé de prise en compte des considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption de la programmation. Le processus d'évaluation se traduit par :

- l'identification des incidences probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement ;
- la caractérisation de ces incidences par leur aspect positif ou négatif, direct ou indirect, temporaire ou permanent, ainsi que leur horizon temporel ;
- l'identification de mesures destinées à favoriser les incidences positives et éviter, réduire ou compenser (E-R-C) les incidences négatives.

I.5 LES MOTIVATIONS DU TERRITOIRE PROVENCE VERTE VERDON POUR LE PCAET

A travers l'élaboration de son PCAET, le territoire vise à :

- **Valoriser, capitaliser les actions déjà menées sur le territoire dans le domaine climat-air-énergie** : création de l'Espace Info Energie ; mise en place d'un Conseil en Energie Partagé ; réalisation d'études de faisabilité pour l'installation de chaufferies bois ou réseaux de chaleur bois sur plusieurs communes ; étude sur l'approvisionnement en bois et l'installation de chaufferie bois ou réseau de chaleur bois ; réalisation d'un Projet Alimentaire Territorial ; actions menées en matière de rénovation de l'habitat ; programme « 0 déchet 0 gaspillage », etc...

De plus, dans le cadre de l'élaboration du SCoT 2014-2020, la définition d'une stratégie globale énergétique via l'appel à projet régional AGIR pour la Maîtrise de la Demande Énergétique avait pour finalité la préfiguration du PCAET.

- **Offrir un cadre d'animation aux orientations du SCoT via une politique climat-air-énergie**, notamment la cohérence entre les pratiques en matière d'urbanisme et d'aménagement et la recherche d'efficacité énergétique du territoire, la diversification du mix énergétique, la préservation des espaces naturels et agricoles, etc...
- **Faire de la transition énergétique une opportunité pour le territoire** : à travers une politique climatique ambitieuse, il s'agit non seulement de participer à l'effort national et assumer le rôle d'exemplarité et de mobilisation de la puissance publique locale, mais également de :
 - **Réduire la facture énergétique des ménages et maîtriser les dépenses des collectivités**, notamment en réduisant les consommations d'énergie ;
 - **Améliorer la qualité de vie et la santé des habitants**, en luttant par exemple contre la pollution de l'air ou en améliorant le confort d'été ;
 - Créer de nouvelles recettes, **favoriser l'économie et l'emploi local**, grâce à une valorisation coordonnée et respectueuse des richesses naturelles du territoire, à la mise en place de **nouvelles filières économiques** et à la création de nouveaux métiers ;
 - Poursuivre le renforcement de l'image de « **poumon vert de la Provence** », en misant sur une valorisation de son patrimoine naturel, paysager et culturel pour développer son attractivité touristique.

II. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

II.1 ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET ÉVOLUTIONS

II.1.1 Vulnérabilité au changement climatique

Climat

Le territoire bénéficie du climat Méditerranéen caractérisé par des automnes pluvieux, des hivers froids et secs, des printemps aux amplitudes thermiques élevées et des étés chauds et secs. L'été, les périodes de sécheresse sont régulières et peuvent engendrer des déficits hydriques. Le risque incendie est d'autant plus important en cette période.

Le changement climatique est avéré sur le territoire. Les indicateurs sont issus de Toulon et Hyères pour la zone « Provence littorale » où il est observé une augmentation de 0,3 °C par décennie entre 1959 et 2009. L'augmentation des températures engendre une augmentation des expositions aux canicules. Malgré l'absence de tendance significative sur l'évolution des cumuls annuels de précipitations, on observe une hausse des sécheresses depuis les années 1980.

Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique de surface est dense et marqué par des conditions climatiques méditerranéennes conditionnant le régime hydrologique et jouant un rôle de premier ordre dans la constitution des paysages. Les circulations souterraines sont très abondantes en raison de la géologie karstique dominante. Si l'eau ne manque pas en Provence Verte Verdon, le contexte climatique méditerranéen induit une très forte irrégularité saisonnière des pluies. Souvent secs l'été, les cours d'eau peuvent devenir ravageurs l'hiver. Les villages se sont d'ailleurs construits historiquement à l'écart des zones de crues (villages perchés.)

L'alimentation en eau est répartie de manière inégale sur le territoire. Aussi certaines lacunes ont été compensées par la construction du canal de Provence déconnecté du réseau hydrographique qui traverse l'ouest de la Provence.

Occupation du sol

En 2014, le territoire est majoritairement occupé par les espaces agro-naturels qui représente 93 % de sa superficie avec une majorité d'espaces forestiers (58,6%). L'évolution de l'occupation du sol met en évidence les phénomènes suivant :

- Fermeture des espaces naturels au bénéfice des espaces forestiers. La perte globale de ces espaces se faisant au profit des espaces artificialisés et, dans une moindre mesure, agricoles ;
- Un ralentissement de la perte d'espace agricoles au profit des espaces urbanisés passant de -354 ha/an entre 1972 et 2003 et - 50 ha / an entre 2003 et 2014 ;
- Une progression globale des surfaces de zones humides et en eau avec toutefois des pertes au profit d'espaces urbanisés et agricoles ;

- une progression des espaces artificialisés entre 2003 et 2014 représentant 155 ha/an en défaveur des espaces agricoles (681 ha) et des espaces semi-naturels et forestiers (480 ha). Cette dynamique est plus marquée sur le territoire de la CAPV.

La consommation d'espace agricole pour le développement de l'habitat semi-dense et diffus est un facteur important d'artificialisation des sols sur le territoire. Ce phénomène est hétérogène et lié à l'armature urbaine (proximité d'axes structurants et de grandes agglomérations notamment). Certaines communes ayant adopté un développement restreint autour de leur noyau villageois contribuent peu à ce phénomène.

Plus récemment entre 2014 et 2017, le rythme d'artificialisation des espaces agro-naturels a diminué. Les surfaces agricoles tendent à se stabiliser autour d'un solde légèrement positif grâce aux opérations de reconquête agricole. La perte d'espaces semi-naturels et forestiers semble également diminuer passant de 106 ha/an entre 2003 et 2014 à 70 ha par an en moyenne entre 2014 et 2017.

II.1.2 Energie

En 2016, la consommation annuelle d'énergie finale du territoire représentait 2 700 GWh. Les transports routiers sont les premiers consommateurs d'énergie du territoire (63%, dont près de la moitié liée au trafic sur l'A8). En parallèle la **production d'énergie sur le territoire était de l'ordre de 501 GWh** majoritairement produite par des unités de production électrique (69%) contre 31% pour l'énergie thermique (biomasse, solaire thermique et aérothermie). La part des productions EnR par rapport aux consommations finales d'énergie atteignait 18 % sur le territoire.

Avec 63 % du bilan des consommations énergétiques, **les transports constituent le premier grand enjeu climat-air-énergie du territoire Provence Verte Verdon**. Dépendant quasi exclusivement des produits pétroliers et reposant essentiellement sur une pratique individuelle du véhicule particulier, les transports sont cependant le secteur où les leviers d'actions sont les plus difficiles à mettre en œuvre.

Le potentiel théorique de Maîtrise de la demande en énergie serait de l'ordre de 1 005 GWh, soit 37 % des consommations totales d'énergie finale du territoire Provence Verte Verdon. Le transport de personnes est le secteur qui concentre le potentiel le plus élevé (636 GWh).

Le potentiel théorique de développement des filières d'énergies renouvelables sur le territoire est estimé à 1 761 GWh annuels dont 60% d'énergie thermique et 40% d'énergie électrique.

II.1.3 Empreinte carbone

Au total, 560 kilotonnes équivalent CO₂ (kteqCO₂) de GES ont été émises durant l'année 2016 sur l'ensemble du territoire Provence Verte Verdon. Cela représente 4,6 tonnes par habitant (contre 7,9 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Tout comme les consommations énergétiques, le secteur du transport est celui qui est le plus émetteur en termes d'émissions de gaz à effet de serre (75%).

Les stocks de carbone estimés représentent **57,4 MtCO₂ en 2012** et se concentrent majoritairement dans les forêts (78 %).

Concernant les flux de carbone, l'artificialisation des sols entre 2006 et 2021 a entraîné un déstockage de carbone, représentant des émissions de 1 000 teqCO₂/an. Le stock de carbone généré par la croissance de la biomasse forestière estimé sur cette période (dont est soustrait son exploitation)

équivalent en termes d'émissions à – 284 316 teqCO₂/an. Le stockage de carbone liés aux matériaux dérivés du bois est marginal (2 880 teqCO₂/an).

II.1.4 Qualité de l'air

Le territoire est peu impacté par la pollution de l'air. Entre 2013 et 2017, une amélioration globale de l'exposition de la population aux polluants atmosphériques a été observée via l'Indice Synthétique Air (I.S.A), qui permet de visualiser les zones les plus impactées par la pollution chronique. Les enjeux sur le territoire concernant notamment la réduction des émissions d'oxydes d'azote issues du secteur des transports, des particules (liées aux chauffages au bois non performants), et des polluants secondaires issus du secteur agricole.

II.1.5 Nuisances sonores

Le territoire essentiellement à caractère rural reste calme, sauf à proximité des axes routiers principaux et secondaires très fréquentés. Cette fréquentation augmente de manière importante en période estivale (+45%). L'autoroute A8 représente la principale source de bruit du territoire. 6 communes sont concernées par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (Pourrières, Pourcieux, Ollières, Saint-Maximin, Tourves et Brignoles). Plusieurs tracés routiers du territoire ont été classés en tant que voies bruyantes : l'autoroute A8 (catégorie 2) la RN7 (catégorie 3), la RD3 et la RD43 (catégorie 3).

II.1.6 Risques naturels et technologiques

Les risques naturels les plus importants sont le risque inondation et le risque incendie (avec 2 200 départs de feu en 10 ans). Le risque incendie est un risque majeur sur le territoire, couvert en majorité de forêts. Le croisement entre pentes, embroussaillage des zones rurales et exposition aux vents dominants favorise la propagation du feu.

Le territoire Provence Verte Verdon est concerné par 3 PIDAF. Ces documents de planification relatifs à l'aménagement et à l'équipement d'un massif forestier sont établis en vue de lutter efficacement contre les feux de forêt.

Le territoire Provence Verte Verdon est concerné par le PAPI de l'Argens et des Côtiers de l'Estérel 2017-2022 et le PAPI complet du Gapeau. Plusieurs communes du territoire sont concernées par le PPRi de la Vallée de l'Issole (prescrit).

Le seul risque technologique du territoire concerne le transport de matières dangereuses.

Outre les effets de l'urbanisation sur les risques, les risques naturels et technologiques sont amplifiés par les conséquences du changement climatique (sécheresse par exemple, déformation de routes, ...) pouvant ainsi aggraver la vulnérabilité de la forêt aux incendies, les phénomènes d'inondation, le gonflement retrait des argiles mais aussi augmenter le risque lié au transport de matières dangereuses sur route.

II.1.7 Milieu naturel et biodiversité

Le territoire Provence Verte Verdon se caractérise par la présence de grands espaces naturels, valorisés par le tourisme, les activités de pleine nature, la sylviculture et le pastoralisme, tels que la montagne Sainte-Baume, le massif des Bessillons, la vallée de l'Argens et des affluents; les gorges du Caramy... Certains de ces espaces sont renommés et la présence de quelques reliefs et de nombreuses résurgences permettent l'expression de ce faciès verdoyant qui caractérise la Provence Verte Verdon. Ces espaces naturels et semi-naturels (forêts, maquis, landes, prairies, friches etc.) sont omniprésents à l'échelle du territoire, puisqu'ils occupaient en 2014 près de 76 % du territoire (121 525 ha) dont une partie en milieu accidenté.

Située à l'ouest du département, la Provence Verte Verdon se trouve à l'interface entre deux grandes unités écologiques :

- Les hauts-plateaux (ou grands plans) du nord varois, marqués par les influences montagnardes où beaucoup d'espèces trouvent leur limite sud de répartition ;
- Le centre Var, ensemble de collines calcaires et dolomitiques qui héberge une biocénose typiquement méditerranéenne. C'est un secteur de transition entre les milieux montagnards froids et les zones méridionales chaudes (source : EIE SCOT PVVV 2020-2040).

Le territoire Provence Verte Verdon dispose de nombreuses zones protégées au niveau contractuel mais quasiment aucune en termes de protection réglementaire. Ces espaces sont relativement bien préservés, mais peuvent subir des pressions liées au développement de l'urbanisation et infrastructures associées.

Le changement climatique est de nature à impacter la biodiversité du territoire : disparition de certains écosystèmes et d'habitats naturels suite à l'augmentation des températures et de la durée des périodes de sécheresse, à la raréfaction de la ressource en eau et à l'amplification du risque incendie.

II.1.8 Ressources naturelles

Les ressources naturelles Provence Verte Verdon sont relativement abondantes.

Il existe un fort potentiel de développement de la filière bois-énergie sur le territoire puisque plus de 60 % de celui-ci est constitué par des espaces naturels dont des forêts. La ressource forestière est importante mais est actuellement peu exploitée.

L'agriculture est également très présente sur le territoire. Le changement climatique aura cependant un effet direct sur les cultures et notamment la viticulture. La hausse des températures et le déficit en pluie amèneront à une baisse des rendements. Il faudra irriguer davantage ce qui pose la problématique de la ressource en eau. Les pratiques agricoles devront donc évoluer. Des nouvelles filières bio orientées vers l'économie circulaire se mettent en place et qu'un plan de conquête et de reconquête agricoles est actuellement mis en œuvre par la Chambre d'Agriculture du Var et les services de l'Etat.

Les ressources en eau sont en bon état chimique, mais médiocres au niveau écologique. Des efforts de préservation doivent être réalisés. La mise en place de l'ensemble des politiques liées à l'eau permettra de tendre vers une amélioration de cette qualité.

Le déficit en granulat sur le territoire Provence Verte Verdon est probable à court terme et peut engendrer d'aller chercher la ressource en dehors du territoire.

La production d'énergie renouvelable sur le territoire représente 18 % des consommations énergétiques du territoire (en 2016). Toutefois, le potentiel énergétique est considérable (+1 761 GWh annuels) : solaire thermique, biomasse, géothermie...

L'ensemble de ces ressources sont néanmoins vulnérables aux effets du changement climatique.

II.1.9 Paysage

Les enjeux et tendances d'évolution pour les entités paysagères caractéristiques de Provence Verte Verdon sont les suivants selon les 4 entités :

- La Sainte-Baume est un point d'appel fort et un paysage emblématique à préserver avec une ligne de crête sensible et une forêt en ubac exceptionnelle. Ces lieux culturels forts doivent prendre en considération les nuisances liées à la fréquentation de la population ;
- La plaine de Saint-Maximin et Brignoles subit de fortes pressions aussi bien agricoles (concurrence sur le foncier et risques accentué de départ de feu liés aux restanques enfrichées) que foncières et urbaines (venues du département des Bouches du Rhône). L'équilibre entre zones urbaines, cultivées et boisées est donc très fragile depuis les grands axes.
- Le Centre Var est en pleine mutation d'usages avec notamment la reprise des terrasses agricoles en habitat. Le risque est l'abandon des structures agraires qui sont caractéristiques du patrimoine rural.
- Les collines de Rians subissent une forte pression foncière liée à l'urbanisation.

Les principaux enjeux pour le paysage concernent l'extension du tissu urbain, et celui du tissu pavillonnaire en particulier. Son évolution doit être maîtrisée pour préserver des espaces de respiration et un rythme dans la perception des paysages et privilégier la densification urbaine à l'étalement urbain (sous condition d'une connexion à des infrastructures de transport en commun efficaces).

L'enjeu d'intégration paysagère concerne également les énergies renouvelables. Le territoire est propice au développement de telles énergies, notamment solaire, et les objectifs de développement projetés sont importants.

II.1.10 Patrimoine

Sur le territoire Provence Verte Verdon, on dénombre :

- 14 sites classés au titre de la loi de 1930, ils concernent soit des monuments historiques, des sites naturels remarquables et également des centres anciens (villages de Nans, Cotignac et Saint-Martin de Pallières).
- 7 sites sont inscrits, notamment la forêt, la falaise et les crêtes de la Sainte-Baume tandis que 2 autres sites se trouvent en limites immédiates du territoire.

La valorisation du patrimoine culturel et historique s'exprime sur le territoire Provence Verte Verdon en majorité par des espaces naturels remarquables, marqués par des paysages emblématiques

fortement structurés par le relief composé de roches blanches et dures qui se retrouvent également dans le bâti du territoire, et marqué par son histoire industrielle et agricole.

Les quelques sites classés et monuments historiques sur les 43 communes du territoire sont autant de composantes à préserver et à mettre en valeur et atteste de la richesse historique exceptionnelle de ce territoire.

Ce patrimoine subit cependant de fortes pressions liées à la fréquentation touristique importante qui peut engendrer des conséquences quant à la réussite de sa préservation.

II.1.11 Gestion des déchets

La production de déchets ménagers et assimilés est supérieure à la production nationale : 637 kg/hab./an sur le territoire et une production d'ordures ménagères résiduelles de 263 kg/hab./an.

Toutefois des efforts de tri et de valorisation permettent de faire baisser ce ratio. En milieu rural, les ratios sont souvent plus élevés, liés également à la présence de déchets verts en plus grande quantité que dans les milieux urbanisés. La mise en œuvre du PLPDMA et du PRGD permet une diminution du gisement produit.

En ce qui concerne les déchets triés, entre 2010 et 2020, la tendance s'est inversée : leur part a pratiquement doublé passant de 37% à 60% des DMA collectés.

Le SIVED NG est engagé dans un certain nombre de projets qui ont pour objectif de tendre vers une diminution toujours plus importante des OMR : collecte des cartons et des biodéchets en points d'apport volontaire, contrat de performance des DMA, tarification incitative... Il prévoit également de construire une unité de valorisation et de traitement des déchets.

Introduite par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015, la généralisation du tri à la source des biodéchets, qui impose aux collectivités d'offrir une solution de tri à l'ensemble de leurs citoyens, a été portée par la directive Européenne du 14 juin 2018 à l'échéance 2023, reprise au niveau national par la loi AGEC du 10 février 2020. Outre la mise en œuvre de la réglementation, l'amélioration de la gestion des biodéchets répond à un enjeu de réduction des déchets à la source.

Certaines STEP doivent être renouvelées ou étendues pour faire face aux besoins générés par l'augmentation de population.

II.1.12 Économie circulaire

Quelques initiatives d'économie circulaire sont programmées ou en cours sur le territoire Provence Verte Verdon, notamment dans le cadre de l'appel à projet Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage qui a permis de développer un programme d'actions Économie Circulaire sur le territoire du SIVED NG :

- Écologie Industrielle et Territoriale (connaître les gisements de déchets produits dans des zones d'activités pour regrouper et mutualiser la collecte et le traitement des déchets) ;
- Déchets du BTP (obligations des négociants de matériaux de récupérer 5 flux séparés de chantier) ;
- Commerces, resto et marchés Engagés (démarche de consommation durable – prévention déchets / décarbonation des achats / dynamisation du tissu économique et social local) ;

- Monnaie locale (développement d'une monnaie locale pour favoriser les circuits courts) ;
- Ecole zéro déchet (sensibilisation écoliers au tri et labélisation des établissements) ;
- Réparation, réemploi (évènement grand public / mise en place de repair'cafés) ;
- Gestion intégrée des végétaux (formation agents municipaux à gestion durable et intégrée des déchets verts).

La création de filières « vertes » locales notamment pour l'écoconstruction, l'éco-rénovation, le développement de matériaux écologiques, l'efficacité énergétique et les énergies décarbonées seront un levier de développement de l'économie circulaire sur le territoire.

II.2 SYNTHÈSE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX

L'enjeu exprime ici les risques et/ou les opportunités de la mise en œuvre du PCAET vis-à-vis de chaque composante environnementale.

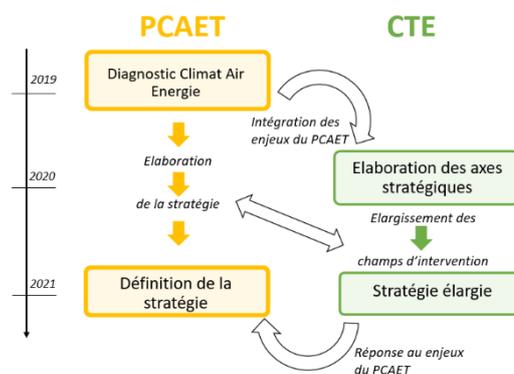
	Thématique environnementale représentant un enjeu majeur
	Thématique environnementale représentant un enjeu modéré
	Thématique environnementale représentant un enjeu faible

THEMATIQUE	ENJEU
Vulnérabilité au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte des confort d'été dans les opérations de construction / de rénovation - La prise en compte de la vulnérabilité aux changements climatiques dans la gestion des risques naturels (incendie de forêts, inondations, ...) - La réduction de l'exposition et de la sensibilité (et donc de la vulnérabilité) du territoire, des activités et des personnes le composant aux effets du changement climatique
Energie	<ul style="list-style-type: none"> - La réduction de la demande en énergie notamment sur la mobilité - La réduction des conflits d'usage entre, d'une part, production d'EnR, et d'autre part, agriculture, qualité de l'air, insertion paysagère, biodiversité et continuités écologiques, ressource en eau, préservation du patrimoine et les contraintes liées aux risques naturels - La diversification du mix énergétique - L'anticipation des besoins futurs en matière de réseaux de transport d'énergie
Empreinte carbone	<ul style="list-style-type: none"> - La réduction des émissions de GES pour l'ensemble des secteurs émetteurs au regard de leurs poids et de leurs potentiels de réduction - Le développement du gisement de séquestration de carbone organique dans les sols cultivés du territoire - La séquestration carbone dans la construction
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> - Le suivi et l'observation de l'évolution des émissions de ces émissions - La réduction d'une part des émissions de polluants à la source et la réduction de l'exposition de la population à ces mêmes polluants
Nuisances sonores	<ul style="list-style-type: none"> - La maîtrise des nuisances à la source - La réduction de la part de population exposée aux nuisances sonores, notamment celles due aux transports routiers
Risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les conséquences du changement climatique sur les risques naturels (gestion forestière, inondation par phénomène de ruissellement, pression sur la ressource en eau) - La prise en compte des différents risques dans les opérations d'aménagement
Risques technologiques	<ul style="list-style-type: none"> - La limitation de l'impact possible du changement climatique sur le transport de matières dangereuses
Milieux naturels et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement urbain et des EnR sans consommation d'espaces naturels - La limitation des impacts du changement climatique sur les milieux naturels - La préservation d'une trame noire sur le territoire
Ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> - La limitation des impacts du changement climatique sur les ressources (eau, forêt, agriculture...) - La préservation de la ressource en eau - L'évolution des pratiques agricoles : changement de variétés cultivées, décalage des cycles de culture pour réduire la période d'irrigation, développement de l'agroforesterie, etc. - Le développement urbain et des EnR en limitant au maximum la consommation d'espaces agricoles et forestiers - Le fort potentiel en énergie renouvelable sur le territoire (notamment solaire, éolien et biomasse) à développer
Paysage	<ul style="list-style-type: none"> - L'extension de l'urbanisation ou l'implantation d'EnR (aménagements qui ont un impact sur le paysage) sans consommation d'espaces naturels ou agricoles - Intégration paysagère des ENR en milieu urbain - L'amélioration de la qualité des paysages urbains et l'adaptation au changement climatique
Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> - Concilier rénovation énergétique du bâti et production d'énergies renouvelables avec préservation du patrimoine - Amélioration de la résilience des grands sites classés / inscrits par une gestion adaptée
Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> - La réduction des déchets à la source - L'optimisation de la gestion des déchets, afin de contribuer de manière positive au bilan GES, émissions polluantes, etc. du territoire - La poursuite et l'augmentation de la valorisation énergétique des déchets
Economie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> - La création de filières locales - Favoriser le réemploi

III. EXPLICATIONS DES CHOIX RETENUS AU REGARD DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES

III.1 CONSTRUCTION DE LA STRATEGIE DU PCAET ET ITERATION AVEC L'ÉLABORATION DU CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Concomitamment à l'élaboration du PCAET et afin de mettre en œuvre cette ambition de transitions écologique et énergétique, le SMPVV s'est engagé en 2020 dans un **Contrat de Transition Ecologique (CTE)**. L'élaboration de la stratégie du CTE a été menée tenant compte des enjeux mis en évidence dans la phase de diagnostic du PCAET. Puis la stratégie du PCAET a repris les quatre axes du CTE en les élargissant pour couvrir toutes les thématiques du plan.



Les objectifs chiffrés ont quant à eux été définis lors d'ateliers réunissant de nombreux élus du territoire, par des exercices de scénarisation puis au regard des potentiels de maîtrise de la demande en énergie et de production d'énergie renouvelable.

III.2 COMPARAISON DES SCENARIOS

Les scénarios étudiés portaient sur plusieurs hypothèses de :

- Réduction des consommations énergétiques : si l'objectif des -32% à 2050 faisait consensus, il a été débattu de l'objectif à 2030, entre -15% (S1) et -20% (S2).
- Production d'EnR et taux de couverture énergétique : le scénario S1 visait un taux de couverture énergétique de 90% à 2050, et le S2 un taux de 100% à 2050.

Au final, les élus se sont accordés sur **un scénario d'autonomie énergétique du territoire en 2050, avec pour objectif de réduire de 20 % les consommations à l'horizon 2030 et 32% à l'horizon 2050 par rapport à 2012.**

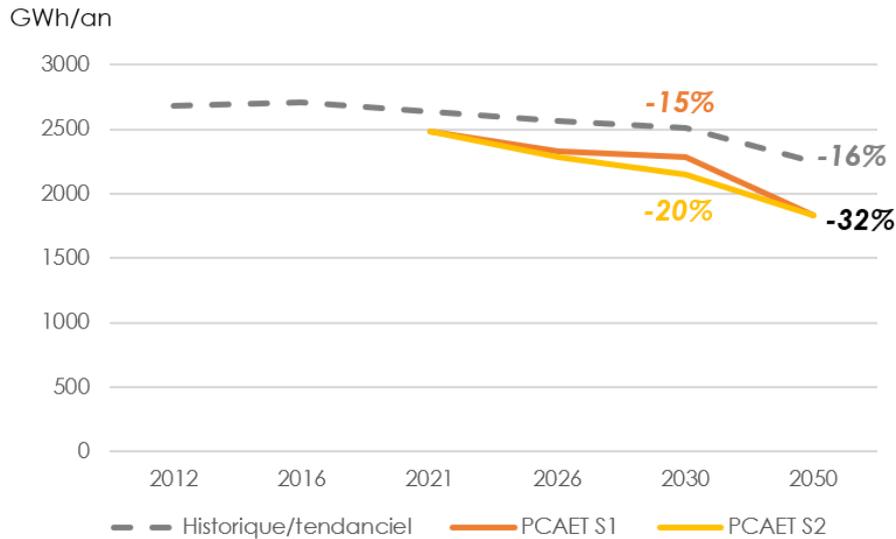


Figure 2 : Comparaison de l'évolution des consommations en énergie finale des scénarios tendanciel et PCAET (Rapport de stratégie du PCAET, Comité de Pilotage du 22 février 2021)

Le PCAET conduit à accentuer la réduction des consommations en énergie finale en 2030 et 2050 par rapport au scénario tendanciel (-32% en 2050 contre -16%).

Vis-à-vis du scénario régional (SRADDET), il présente des objectifs similaires (scénario à l'horizon 2030 plus ambitieux). En revanche il porte des objectifs moins ambitieux que les objectifs nationaux (SNBC2), tenant compte, entre autres, de la part importante du secteur des transports dans les consommations énergétiques en 2016 sur laquelle les potentialités d'actions des pouvoirs publics du territoire sont limitées.

Concernant la production d'énergies renouvelables, le PCAET conduit à augmenter la production par rapport au scénario tendanciel.

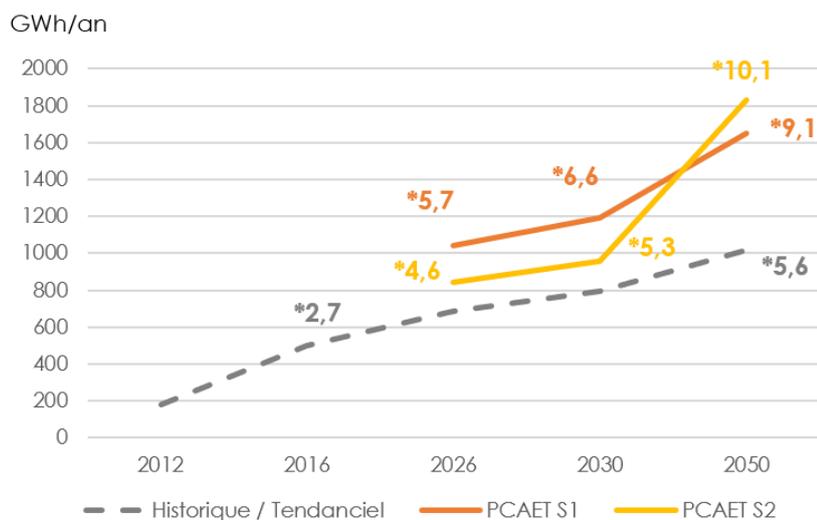


Figure 3 : Comparaison de l'évolution de la production d'énergie renouvelable des scénarios tendanciel et PCAET et des facteurs multiplicatifs de la production par rapport à 2012 (rapport de stratégie du PCAET)

Vis-à-vis du scénario régional les objectifs sont similaires à l'horizon 2030 et légèrement moins ambitieux à l'horizon 2050. Les potentialités du territoire en matière de production d'énergie renouvelable et les leviers d'actions de la puissance publique ont été pris en compte dans le cadre de l'exercice de prospective territoriale.

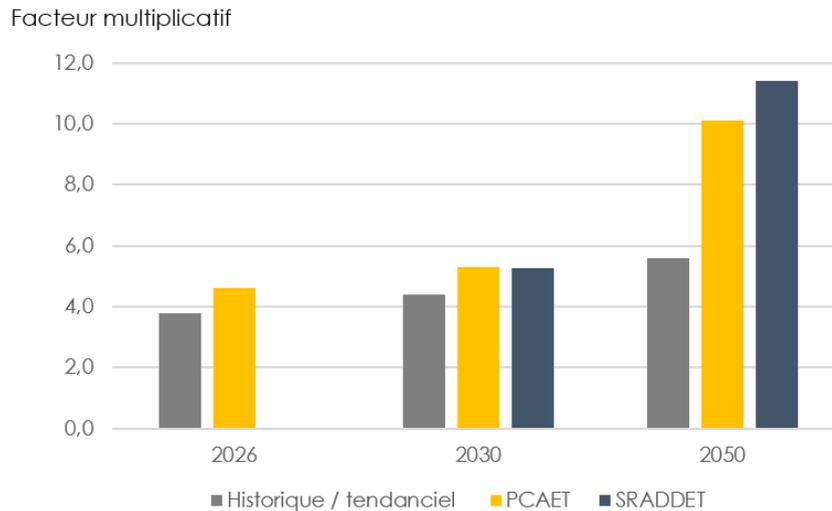


Figure 4 : Evolution de la production d'énergies renouvelables par rapport à l'année de référence de 2012 pour les différents scénarios (rapport de stratégie du PCAET, SRADDET)

L'exercice de définition des objectifs chiffrés de la stratégie s'est appuyé sur deux ambitions majeures : **l'atteinte de la neutralité carbone et l'autonomie énergétique du territoire** en 2050.

Ainsi par rapport au scénario régional (SRADDET), les choix ont conduit à porter des ambitions moindres sur la production d'EnR mais plus importantes vis-à-vis des réductions des consommations énergétiques permettant de notamment de limiter les incidences du développement des équipements de production d'énergie renouvelable sur les milieux et ressources naturelles, les paysages et le patrimoine.

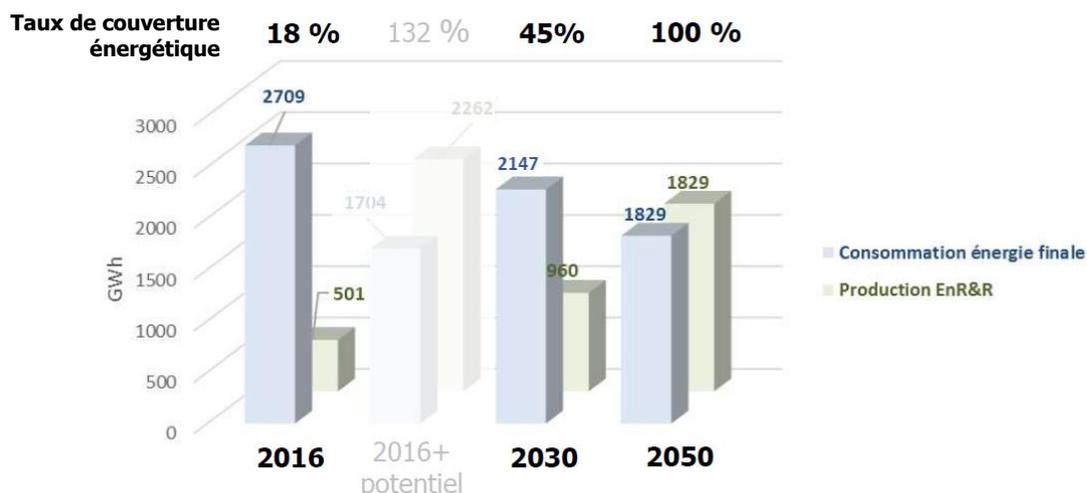


Figure 5 : Synthèse des objectifs énergétiques fixés par le territoire Provence Verte Verdon aux échéances 2030 et 2050 et mise en perspective par rapport aux potentiels identifiés

En matière d'émissions de gaz à effet de serre, le PCAET vise une réduction de -27% en 2030 et -75% en 2050 par rapport à l'année de référence de 2012 (similaire au SRADDET).

Vis-à-vis des objectifs nationaux qui visent à réduire par un facteur 6 (soit -87 %) les émissions de GES en 2050 par rapport à 1990, l'objectif visé par le PCAET est, à l'échelle du territoire, d'un niveau d'ambition inférieur tenant compte du contexte local : nécessité d'inverser la courbe tendancielle des consommations d'énergies, importance de la contribution du secteur des transports et leviers d'actions limités, taux de mobilisation importants à mettre en œuvre à l'horizon 2050.

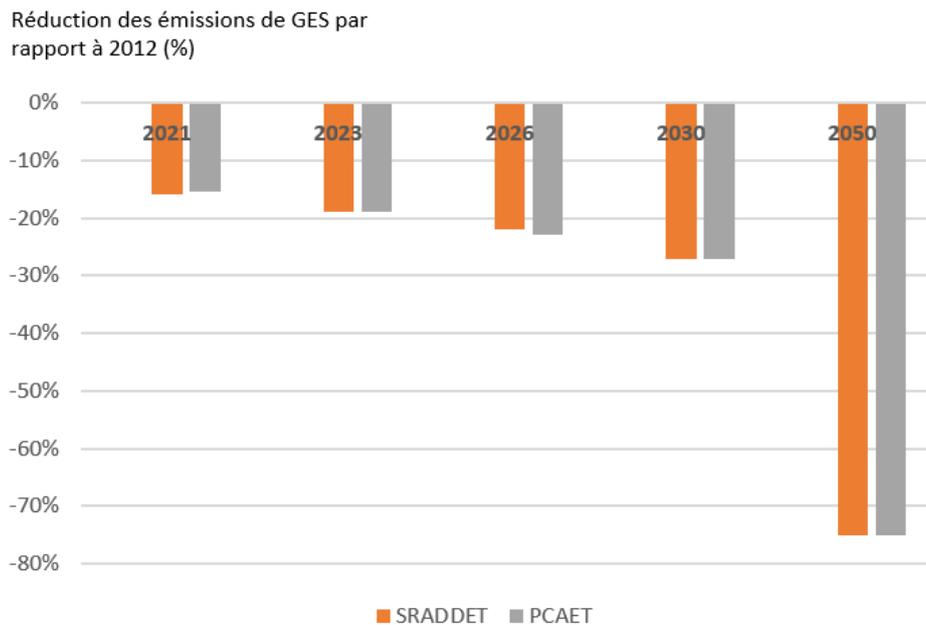


Figure 6 : Evolution des émissions de GES pour le scénario régional et le scénario PCAET (rapport de stratégie du PCAET)

Toutefois, dans le cadre fixé par le PCAET, le renforcement des objectifs en matière de stockage carbone (confortement du puit biomasse, nouvelles pratiques agricoles, baisse de l'artificialisation et développement des matériaux biosourcés), pourrait permettre au territoire Provence Verte Verdon de devenir un territoire « puits de carbone » en 2050 avec un bilan des flux annuels de carbone négatif (-190 ktéqCO₂ /an).

En matière de qualité de l'air, par rapport au scénario tendanciel, le PCAET permet d'inverser la tendance d'évolution des émissions particulières et de composés organiques volatils. A noter que les objectifs régionaux et nationaux en matière de réduction des émissions de NOx à l'horizon 2030 sont déjà atteints sur le territoire en lien notamment avec l'amélioration technologique du parc de véhicules roulants. Par rapport à l'année de référence de 2005, le scénario PCAET conduit à atteindre des objectifs similaires aux objectifs du PREPA à l'horizon 2030 et au-delà.

OBJECTIFS / 2012												
	COVnM		NH ₃		NO _x		PM 10		PM 2,5		SO ₂	
	SMPVV	SRADDET	SMPVV	SRADDET	SMPVV	SRADDET	SMPVV	SRADDET	SMPVV	SRADDET	SMPVV	SRADDET
2030	- 51 %	- 37 %	- 34 %	-	- 58 %	- 58 %	- 47 %	- 47 %	- 53 %	- 55 %	- 40 %	-

Figure 7 : Comparaison des scénarios SRADDET et PCAET en matière de réduction des émissions de polluants atmosphériques (comité de pilotage du 9 mars 2021)

Sur le territoire de la CAPV concernée par la mise en œuvre du **Plan d'action Qualité de l'Air**, les objectifs de réduction des polluants atmosphériques visent à l'atteinte des objectifs de réduction du PREPA.

Tableau 1 : Proposition d'objectifs sur le territoire de la CAPV

	Evol. 2007-2019	Années 2020 à 2024	Années 2025 à 2029	À partir de 2030
SO2	-68%	-70%	-71%	-77%
NOx	-39%	-50%	-60%	-69%
COVnM	-32%	-36%	-47%	-52%
NH3	4%	-4%	-8%	-13%
PM2,5	-22%	-29%	-42%	-57%

IV. EXPOSE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN ET MESURES

IV.1 EVALUATION DE LA STRATEGIE DU PCAET

IV.1.1 Identification des effets négatifs potentiels de la stratégie du PCAET

Dans un premier temps, les incidences potentielles du PCAET sont identifiées sur la base du contenu de la stratégie, tel que repris ci-dessous. Les mesures dites « au stade stratégique » pouvant être définies à ce stade concernent aussi bien des mesures d'évitement (E), de réduction (R) que d'accompagnement (A).

Axe 1 : Favoriser l'autonomie énergétique du territoire et de ses habitants

L'engagement des programmes de rénovation ambitieux des bâtiments résidentiels, d'activités économiques et publics anciens contribuent à réduire les consommations en énergie finale du territoire et la facture associée tout en augmentant le confort thermique des usagers/habitants. La réduction des consommations d'énergie finale (électricité, chauffage) entraîne la baisse des émissions de GES associées, la baisse des émissions de polluants atmosphériques (Nox, particules fines) qui participeront à réduire le réchauffement climatique et ses conséquences sur les risques, la santé et les ressources naturelles.

Le PCAET vise à couvrir au moins 45 % de ses consommations énergétiques finales par la production d'énergies renouvelables et de récupération à l'horizon 2030 et à atteindre l'objectif de 100 % à horizon 2050 via l'augmentation de la production d'énergie renouvelable en toiture (solaire photovoltaïque et thermique) et au sol ainsi que la valorisation des énergies renouvelables et de récupération (filrière bois-énergie, valorisation biomasse, etc.).

Les effets négatifs potentiels identifiés à ce stade sur l'environnement sont :

- La dégradation du patrimoine bâti dans le cadre de la réalisation des opérations de rénovation énergétique et de l'implantation des équipements de production ENR sur le bâti (notamment pour le patrimoine non protégé).
- Les incidences liées aux travaux de rénovation, qui dépendront de leur nature et de leur ampleur. Ces incidences dans le cadre de rénovations sont toutefois moins importantes que dans le cas de construction / démolition de bâtiments notamment en termes d'approvisionnement en matériaux, de production de déchets, d'émissions de poussières et de nuisances sonores ;
- La consommation d'espaces naturels et agricoles ainsi que l'altération de cadre paysager dans le cadre du développement de projet d'ENR au sol ;
- La production de déchets à long terme pour les équipements de production d'ENR en fin de vie (panneaux photovoltaïques, éoliennes, etc.) ;
- Une possible pression sur les ressources naturelles notamment forestières dans le cadre du développement des énergies thermiques.

Axe 2 : Tendre vers une économie et des services performants sur les plans écologiques et énergétiques

L'ambition vise à accompagner les entreprises du territoire et notamment celles liées au tourisme, pour la mise en œuvre de bonnes pratiques. Cette action vise notamment à accompagner la réduction des consommations énergétiques des entreprises et à encourager leur adaptation aux changements climatiques.

Le développement de l'économie circulaire (par le développement de nouvelles filières) et de l'amélioration de la gestion des déchets conduit à la réduction des consommations énergétiques associées aux besoins en approvisionnement (hors du territoire) et à la gestion des déchets (émissions liées au stockage et au traitement).

L'amélioration des pratiques agricoles et forestières et la diversification des productions locales favorise la résilience des systèmes de productions du territoire face au changement climatique (réduit leur vulnérabilité vis-à-vis des risques naturels incendie notamment et sécurise la capacité de production locale), renforce/pérennise la capacité d'approvisionnement local du territoire, augmente la séquestration du carbone dans le sol.

Aucun effet négatif sur l'environnement n'est identifié à ce stade.

Axe 3 : Offrir à tous un cadre de vie sain et sûr et permettre des mobilités durables

Le PCAET vise à établir une cohérence entre les pratiques en matière d'urbanisme et d'aménagement et les objectifs en termes énergétiques et climatiques tels qu'ils sont définis dans le SCoT (diminution des distances parcourues, préservation des espaces agricoles et naturels, renforcement de la prise en compte des risques naturels dans l'aménagement du territoire). Il vise en parallèle une meilleure prise en compte des risques naturels susceptibles d'être aggravés dans le contexte du changement climatique en lien avec les opérations de construction nouvelles (aléa retrait et gonflement des argiles, risque inondation par ruissellement). Les effets attendus conduisent à réduire la vulnérabilité du territoire vis-à-vis du changement climatique.

La réduction des besoins en mobilité, le développement d'alternatives à l'autosolisme (covoiturage, transports en communs) et des mobilités actives contribueront à réduire de manière importante les émissions de GES et participeront à atténuer le changement climatique. Le remplacement des véhicules à moteur thermique par les véhicules électriques contribue à réduire l'empreinte carbone du secteur.

Le plan vise également à renforcer la préservation de la ressource en eau via la mise en œuvre des outils de gestion existants (SAGE, SDAGE, contrat de rivière, PGRE, etc.) pour garantir une gestion quantitative équilibrée et durable de la ressource.

En matière de qualité de l'Air le PCAET vise une amélioration de la qualité de l'air extérieur via la réduction des besoins de mobilité, un usage préférentiel des modes de transport collectifs partagés ou des mobilités actives, et le renouvellement des flottes de véhicules (réduction des émissions de NOx). Vis-à-vis de la qualité de l'air intérieur le plan vise à réduire les pollutions liées à la combustion de la biomasse (chauffage au bois non performant).

Les effets négatifs potentiels identifiés à ce stade sur l'environnement sont :

- L'artificialisation des sols en lien avec le développement des mobilités douces et le développement des alternatives à l'autosolisme en cas de création d'aménagements et d'équipements nouveaux (altération des continuités écologiques ; l'augmentation des phénomènes de ruissellement et d'inondation, atteinte aux espèces et aux habitats naturels patrimoniaux et zones humides ; l'altération du paysage, etc.)
- L'augmentation des besoins énergétiques dans le cadre du développement de la mobilité électrique.

Au-delà des objectifs en matière de réduction des consommations en énergie finale, l'ambition est de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le développement de la mobilité électrique constitue à ce titre une alternative moins carbonée.

Axe Transversal : Comprendre, agir et progresser collectivement

Cette ambition vise à sensibiliser tous les publics et toutes les générations, et permettre la montée en compétences des acteurs sur les sujets de la transition énergétique et écologique. Elle se concrétisera à travers des actions de sensibilisation et d'éducation et de formation (professionnels, public), le développement de démarches participatives, le conseil aux partenaires pour les projets qualifiables au titre du PCAET ainsi que le pilotage / l'évaluation / la valorisation du projet de PCAET.

Aucun effet négatif potentiel sur l'environnement n'est identifié à ce stade.

IV.1.2 Mesures « stratégiques »

Aucun effet négatif n'est identifié à ce stade au regard de la stratégie concernant les axes 2 et transversal. Les mesures ci-dessous concernent donc davantage la réalisation des axes 1 et 3.

Mesures d'évitement et réduction

- Respect du cadre établi par le SCoT pour le développement des énergies renouvelables au sol qui consiste à privilégier les espaces déjà artificialisés et notamment les espaces d'activités, les parkings, les bâtiments industriels et commerciaux etc.

Ainsi, le développement des projets d'ENR engendrant une consommation d'espace se réalisera au sein d'une enveloppe foncière de 150 ha évitant de manière stricte les espaces agricoles et agricolables. Le caractère réversible des projets voulu par le SCoT permet de préserver le cadre paysager à long terme.

- Elaboration d'une grille d'analyse environnementale des projets de développement ENR en cours d'instruction basée sur : l'analyse de la consommation d'espace semi-naturels et forestiers ; la réalisation d'inventaires écologiques ; l'intégration paysagère (proximité vis-à-vis de sites paysagers d'intérêt, perception visuelle des équipements dans le grand paysage) ;
- Réaliser une analyse des incidences environnementales des plans de mobilité et des schémas d'aménagements cyclables pour les deux EPCI du territoire avec mise en œuvre de la séquence E-R-C.

Mesures d'accompagnement

- La diffusion auprès des acteurs des connaissances capitalisées via la démarche « Label Pays d'Art et d'Histoire » sur le bâti patrimonial existant dans le cadre de l'accompagnement du SMPVV pour la rénovation énergétique des bâtiments (inventaire du bâti, enjeux) ; la capitalisation et la diffusion des guides disponibles sur la rénovation énergétique du bâti ancien aux maîtres d'ouvrage.
- La sensibilisation des acteurs dans le cadre de l'accompagnement à la rénovation énergétique sur la démarche environnementale liée aux opérations de travaux. Cette sensibilisation sera portée dans le cadre de l'ambition stratégique 1 du PCAET (notamment l'action concernant la mobilisation, la formation et l'accompagnement des artisans locaux) ;
- La valorisation énergétique du bois sera réalisée en adéquation avec les orientations de gestion raisonnée actée dans la Charte Forestière de Territoire de la Sainte-Baume 2017-2021. Elle s'appuiera notamment sur l'étude sur la ressource forestière mobilisable du territoire.

IV.2 PLAN D' ACTIONS

IV.2.1 Identification des effets négatifs potentiels du plan d'actions

L'évaluation qualitative présentée sous forme de tableau, met en évidence les « effets bruts » du plan d'actions. Les impacts positifs avec deux niveaux de couleurs permettant d'apprécier l'intensité des effets.

	++
	+
	Pas d'impact

Ces impacts peuvent également être directs ou indirects et intervenir à court terme (dans la temporalité du PCAET) ou bien long terme LT (au-delà de la mise en œuvre PCAET). Lorsque c'est possible ces qualificatifs sont précisés.

Les points de vigilance correspondant à des effets négatifs potentiels. L'évaluation du plan d'action ne fait pas ressortir d'impact négatif à proprement parler sur l'environnement. Il s'agira plutôt, ici, de mettre en exergue des points de vigilance sur les thématiques au regard des ambitions du PCAET.

	Point de vigilance
--	--------------------

IV.2.2 Favoriser l'autonomie énergétique du territoire et de ses habitants

Action	LE CLIMAT			LA SANTE			LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL				LES DECHETS		
	Vulnérabilité au changement climatique	Energie	Empreinte carbone	Qualité de l'air	Nuisances sonores	Risques naturels et technologiques	Milieu naturel et biodiversité	Ressources naturelles	Paysage	Patrimoine	Déchets	Economie circulaire	
Maintenir et renouveler les dispositifs PIG, OPAH, RU et SARE	indirect à LT	indirect à LT	indirect à LT	indirect à LT									
Mobiliser, former et accompagner les artisans locaux	indirect à LT	direct à LT	direct à LT	indirect à LT									
Lutter contre la précarité énergétique	indirect à LT	indirect à LT	indirect à LT	indirect à LT									
Mettre en place un guichet unique / une plateforme de la rénovation de l'habitat privé	indirect LT	direct à LT	direct à LT	indirect à LT									
Améliorer les dispositifs et outils d'accompagnement des ménages				indirect à LT									
Mobiliser, former et accompagner les professionnels de la rénovation												direct à LT	direct à LT
Mettre en place un plan de communication fort		indirect à LT	indirect à LT	indirect à LT									
Disposer d'un éclairage public exemplaire notamment en favorisant l'extinction nocturne	indirect LT	direct à CT / LT	indirect à CT				direct à LT						
Accompagner les communes qui visent le label villes et villages étoilés							indirect à LT						
Mettre à disposition des outils d'aide à la décision pour rénover les bâtiments publics	indirect LT	indirect à LT	indirect à LT		indirect à LT								
Mettre en place un réseau d'économe de flux	indirect LT												
Renouveler les flottes de véhicules publics	indirect LT	direct à CT	direct à CT	direct à CT	direct à CT								
Mettre en place des marchés publics vertueux	indirect LT	indirect à LT	indirect à LT									direct à CT	
Rénover les collèges et les bâtiments du département	indirect LT	direct à CT	direct à CT										
Poursuivre et renforcer la rénovation thermique du patrimoine de logements sociaux	indirect à LT	direct à CT	indirect à CT										
Equiper les logements de dispositifs de gestion des consommations d'énergie													
Mettre en place des dispositifs d'autoconsommation collective	Indirect à LT	direct à CT	Indirect à CT										
Mettre en place des conseillers sur le photovoltaïque et l'éolien pour les collectivités du bloc communal	indirect à LT	direct à LT	indirect à LT										
Définir et mettre en œuvre une stratégie pour l'implantation de centrales photovoltaïques au sol et en toiture		indirect à LT	indirect à LT										
Installation de 10 micro-aérogénérateurs (Cotignac)		direct à LT	direct à LT							Site inscrit			
Couvrir le canal de Rians par du PV													
Mettre en service de petites installations hydro-électriques													
Déployer le Contrat Territorial de développement des ENR thermiques et de récupération	indirect à LT	direct à LT	indirect à LT	indirect à LT									
Poursuivre la structuration de la filière bois-énergie		indirect à LT	indirect à LT									indirect à LT	
Etudier la faisabilité de mettre en place un financement incitatif à l'installation du solaire thermique	indirect à LT	direct à CT	indirect à CT										
Développer l'information et la formation concernant la géothermie		indirect à LT	indirect à LT										
Créer et animer un réseau des écoles durables	indirect à CT	indirect à CT	indirect à CT	indirect à CT		indirect à CT					indirect à CT		

Principaux points de vigilance relatif à l'axe stratégique 1

- La consommation potentielle d'espaces naturels et forestiers et les atteintes à la faune et la flore pour l'implantation des ENR au-delà de la mise en œuvre de la stratégie de déploiement en cohérence avec le cadre défini par le SCoT : privilégier les espaces déjà artificialisés et notamment les espaces d'activités, les parkings, les bâtiments industriels et commerciaux ;

L'étude « foncier dérisqué » conduite par le SMPVV vise notamment à identifier le potentiel photovoltaïque sur les sites anthropisés du territoire et planifier son développement

- L'altération des continuités écologiques dans le cadre de la mise en service de microcentrales hydroélectrique et l'aggravation du risque inondation.

Le cadre réglementaire dans lequel s'inscrivent les installations, ouvrages, travaux, ou activités susceptibles d'avoir une incidence sur les milieux aquatiques permettra d'assurer le maintien des continuités écologiques sur les cours d'eau et la transparence hydraulique de ces ouvrages.

A noter que le projet de micro-régie territoriale de production d'énergie électrique propre à la commune de Cotignac (micro-aérogénérateurs) relève davantage d'une expérimentation que d'un projet qui pourrait servir de référence pour des projets éoliens de petite envergure, plus acceptables notamment en termes d'impact sur les paysages.

Mesure d'accompagnement

- Elaboration d'une grille d'analyse environnementale des projets de développement ENR en cours d'instruction basée sur l'analyse de la consommation d'espace semi-naturels et forestiers hors enveloppe urbanisable en fonction du type de milieux sensibles ; la réalisation d'inventaires écologiques ; l'intégration paysagère (proximité vis-à-vis de sites paysagers d'intérêt, perception visuelle des équipements dans le grand paysage) ;
- Suivi environnemental élargi de l'expérience de micro-aérogénérateurs prévus sur la commune de Cotignac (faune, nuisances sonores, consommation d'espace) pouvant être mobilisé en cas de déploiement de projets futurs. Le retour d'expérience pourra être également diffusé dans le cadre de l'accompagnement des communes mis en place par le SYMIELEC.

IV.2.3 Tendre vers une économie et des services performants sur les plans écologique et énergétique

Action	LE CLIMAT			LA SANTE			LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL				LES DECHETS	
	Vulnérabilité au changement climatique	Energie	Empreinte carbone	Qualité de l'air	Nuisances sonores	Risques naturels et technologiques	Milieu naturel et biodiversité	Ressources naturelles	Paysage	Patrimoine	Déchets	Economie circulaire
<i>Déployer les dispositifs de soutien des entreprises</i>	indirect à LT	indirect à LT	indirect à LT	indirect à LT	indirect à LT	indirect à LT		indirect à LT			indirect à LT	
<i>Faciliter l'accès aux entreprises des dispositifs de soutien</i>	indirect à LT	indirect à LT	indirect à LT	indirect à LT	indirect à LT	indirect à LT		indirect à LT			indirect à LT	
<i>Accompagner les agriculteurs et opérateurs du tourisme via la marque « Valeur Parc Naturel Régional »</i>	indirect à CT	direct à CT	direct à CT				indirect à CT	direct à CT	direct à CT		indirect à CT	
<i>Mettre en œuvre le schéma de développement touristique de la Provence verte</i>	indirect à LT	direct à LT	direct à LT	indirect à LT				direct à LT			direct à LT	
<i>Mobiliser le Fond tourisme durable</i>	indirect à LT	direct à LT	direct à LT					direct à LT			direct à LT	
<i>Mettre en œuvre le PAT de la Provence Verte</i>	Indirect à LT	Indirect à LT	Indirect à LT					foncier (direct à CT / LT) eau				
<i>Définir une stratégie alimentaire sur le territoire Provence Verdon</i>	Indirect à LT	Indirect à LT	Indirect à LT									
<i>Diagnostiquer et mettre en œuvre un plan d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et augmenter le stockage du carbone</i>	indirect à LT	direct à LT	direct à LT	indirect à LT								
<i>Faire évoluer les pratiques et le matériels agricoles pour s'adapter au changement climatique</i>	indirect à LT		direct à LT	indirect à LT				direct à LT				
<i>Développer l'agroforesterie et la plantation de haies</i>	indirect à LT		direct à CT / LT				direct à LT		direct à LT			
<i>Mettre en œuvre les POPI</i>	indirect à LT					indirect à CT			direct à LT			
<i>Limiter le brulage des ceps</i>				direct à CT								indirect à CT
<i>Mettre en place une démarche PAEC</i>			direct à LT	direct à CT			direct à CT	direct à CT				
<i>Réaliser des infrastructures hydrauliques</i>	indirect à LT											
<i>Développer la filière de plantes aromatiques et médicinales</i>	indirect à LT							indirect à CT / LT				
<i>Développer une filière chanvre et les agro-matériaux</i>	indirect à LT			direct à LT							indirect à LT	
<i>Adapter la gestion forestière au changement climatique</i>	direct à LT		direct à LT			direct à LT	direct à LT	direct à LT	direct à LT			
<i>Valoriser/rémunérer les services environnementaux rendus par des forêts résilientes</i>	indirect à LT		direct à LT			direct à LT	direct à LT	direct à LT	direct à LT			
<i>Mobiliser le bois sur le territoire</i>	indirect à LT		direct à LT			direct à LT	Indirect à LT					
<i>Sol vivant</i>	direct à LT		indirect à LT				Indirect à CT					
<i>Développement d'une offre de formation certifiée sur l'agroécologie en contexte méditerranéen</i>	Indirect à LT		indirect à LT					indirect à LT	indirect à LT			
<i>Construire et rénover des bâtiments en matériaux biosourcés</i>	indirect à LT	indirect à CT	direct à CT									Indirect à CT
<i>Renforcer le déploiement du label « Commerce Engagé » et ses déclinaisons</i>			indirect à LT								indirect à LT	
<i>Poursuivre les actions en faveur de la réparation et du réemploi</i>	indirect à LT										direct à LT	direct à LT
<i>Développer le tri à la source des biodéchets</i>	indirect à LT	indirect à CT	indirect à CT	indirect à CT							direct à CT	direct à CT
<i>Optimiser les schémas de collecte</i>	indirect à LT			indirect à CT							direct à CT	
<i>Créer une unité de valorisation et de traitement des OM résiduelles</i>			indirect à LT	indirect à CT							direct à CT	direct à CT
<i>Améliorer les modes de financement de la collecte, du tri et du traitement des déchets</i>	indirect à LT	indirect à LT	indirect à LT								indirect à LT	

Principaux points de vigilance relatifs à l'axe stratégique 2

- La consommation d'espaces naturels et agricoles en lien avec les aménagements envisagés : maison des internes, unité de traitement et de valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés à Brignoles ;

Néanmoins, la construction à partir de matériaux biosourcés de la maison des internes intègre une AMO environnementale. Les effets et les mesures E-R-C seront définies dans le cadre de cet accompagnement.

De plus, le projet de construction d'une unité de traitement et de valorisation des déchets sera concerné par la réglementation ICPE et contrôlée de près sur les aspects environnementaux en phase de conception et opérationnelle. L'implantation est envisagée sur la ZA Nicopolis à Brignoles (hors espaces naturel sensible et agricole). Des études environnementales doivent préciser les effets du projet sur le milieu naturel. Des mesures E-R-C spécifiques seront mises en œuvre.

- La préservation de la ressource en eau dans le cadre de la réalisation des infrastructures hydrauliques et de l'extension des réseaux d'irrigation ;

Néanmoins, l'approvisionnement en eau pour l'usage agricole est situé hors du territoire de Provence Verte Verdon (Lac de Sainte Croix), et donc sans impact sur la ressource du territoire. De plus, selon la Société du Canal de Provence l'augmentation de surface irriguée entraînerait à l'horizon 2050 la mobilisation de 50% de la ressource en eau « mobilisable ». L'extension des réseaux est destinée à sécuriser la production agricole dans le contexte du changement climatique.

- La préservation des milieux naturels sensibles dans le cadre du développement du pastoralisme et du développement des activités de plein air (élaboration du schéma touristique de la Provence Verte) ;

Néanmoins, l'élaboration des Plans d'Orientation Pastorale Intercommunaux est menée dans le cadre d'une démarche partenariale et de concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire : élus, services techniques agricoles, forestiers, cynégétiques ; gestionnaires environnementaux, professionnels du tourisme etc... Ces derniers visent à conforter le pastoralisme sur le territoire en intégrant les autres usages et enjeux ce qui permettra de préserver les espaces naturels sensibles où la mise en œuvre du pâturage serait néfaste.

Mesures d'accompagnement

- Prendre en compte les espaces naturels sensibles dans le cadre de l'élaboration du Schéma touristique de la Provence Verte et du développement des activités de plein air (itinérance).

IV.2.4 Offrir à tous un cadre de vie sain et sur et permettre des mobilités durables

Action	LE CLIMAT			LA SANTE			LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL				LES DECHETS	
	Vulnérabilité au changement climatique	Energie	Empreinte carbone	Qualité de l'air	Nuisances sonores	Risques naturels et technologiques	Milieu naturel et biodiversité	Ressources naturelles	Paysage	Patrimoine	Déchets	Economie circulaire
Mettre en place d'une communauté de travail sur l'urbanisme et les aménagements durables	indirect à LT	indirect à LT	indirect à LT	indirect à LT	indirect à LT	indirect à LT	indirect à LT	direct à LT	indirect à LT			
Accompagner les communes / EPCI sur la définition et le montage des projets	Indirect à LT	direct à CT	direct à CT	indirect à CT								
Poursuivre la mise en place de Zone Agricole Protégées (ZAP)	direct à LT		direct à LT					directs à CT				
Définir une trajectoire de réduction de la consommation d'espace à 2030 et 2050	indirect à LT		direct à LT			indirect à LT	direct à LT	direct à LT	indirect à LT			
Elaborer des trames noires et brunes			indirect à LT						direct à LT			
Réaliser la maison France services de Montmeyan												
Réalisation d'une Maison de Santé pluridisciplinaire sur 2 pôles d'un même bassin de santé (Barjols et Varages)		direct à LT	indirect à LT	direct à LT								
Réaliser les Tiers lieux de la CCPV et Carcès (Barjols, Rians et Carcès)												
Réaliser les maisons France services de la Provence Verte												
Elaboration d'un schéma raisonné de création des tiers lieux et mise en place d'une animation		indirect à LT				indirects	indirects	indirects	indirects			
Elaborer un Plan de mobilité (CAPV)				Indirect à LT	Indirect à LT							
Réaliser un Plan de mobilité simplifié (CCPV)		direct à LT	direct à LT	Indirect à LT	Indirect à LT							
Soutenir et accompagner les plans de mobilités		direct à LT	indirect à LT	directs à LT								
Viabiliser les aires de covoiturage et réaliser leurs aménagements intermodaux			indirects à LT	indirects à LT	indirects à LT		indirects à LT					
Expérimentation ATCHOUM			indirects à LT	indirects à LT	indirects à LT							
Structuration de l'action covoiturage à l'échelle Provence Verte Verdon	indirects à LT		indirect à LT	indirect à LT	indirect à LT							
Garrigues : information sur les solutions de mobilité alternatives et les offres de transport public du territoire		indirect à LT	indirect à LT	indirect à LT	indirect à LT							
Maison de la mobilité de Carcès		direct à LT	indirects à LT	indirects à LT	indirect à LT							
Elaborer un schéma d'aménagements cyclables	indirect à LT	directs à MT/LT	directs à MT/LT	directs à MT/LT	indirect à CT							
Aménagement de l'euro vélo route et de ses liaisons				directs à MT/LT	indirect à CT							
Création d'un Pôle d'échange multimodal			indirect à CT	indirect à CT		Indirect à CT	indirect à CT					
Mettre en place un service de bus PMR			indirect à CT	indirect à CT		Indirect à CT						
Elaborer un schéma directeur pour le déploiement des bornes de recharge électrique			direct à CT	direct à CT	direct à CT							
Déployer des bornes de recharges pour la mobilité électrique	indirect à CT		direct à CT	direct à CT	direct à CT							
Mettre en œuvre une stratégie globale de lutte contre les inondations	direct à CT					direct à CT						
Mettre en œuvre une stratégie globale de lutte contre les incendies	direct à CT					direct à CT						
Définir et mettre en œuvre une communication commune globale sur le territoire "changement climatique"	direct à LT (adaptation)					indirect à LT						
Préserver la ressource en eau	Indirect à LT					directs à LT	indirect à LT	indirects à LT				
Mettre en œuvre le Plan d'action Qualité de l'Air		direct à LT	direct à LT	directs à LT	direct à LT							

Principaux points de vigilance sur l'axe stratégique 3

Les points de vigilance concernent la réalisation d'aménagements divers : tiers-lieux, projets exemplaires, infrastructures en lien avec le développement des mobilités, qui sont susceptibles :

- en fonction de leur implantation d'engendrer la consommation d'espaces naturels et agricoles, de porter atteinte aux espèces présentes et d'altérer les continuités écologiques ;
- d'augmenter l'imperméabilisation des sols et le phénomène de ruissellement associé ;
- d'altérer le cadre paysager.

A noter que le SCoT prévoit la définition d'une trajectoire de réduction de la consommation d'espace à 2030 et 2050 ainsi que la définition et la mise en œuvre de dispositifs de compensation concernant les espaces agricoles et naturels.

Plusieurs projets d'aménagement existants sur le territoire seront accompagnés par le SMPVV (action « accompagner la création de projet ou d'aménagement exemplaires »). Cette action n'induit pas d'incidence propres. La plupart des projets s'implanteront dans des espaces déjà urbanisés. Certains d'entre eux qui concentrent des enjeux environnementaux bénéficient déjà d'une AMO environnementale (logements BDM à Barjols, ZAE de Rians).

Zoom sur la mise en œuvre du Plan d'action de la Qualité de l'Air

Le PAQA prévoit la réalisation d'une étude d'opportunité de déploiement d'une solution biogaz mobilité sur le territoire de la CAPV. Les points de vigilance génériques relatifs au développement de la filière du bioGNV concernent la création des équipements permettant d'assurer la production et la distribution du bioGNV (station de distribution, unité de méthanisation) qui sont susceptibles d'induire des impacts paysagers ; une artificialisation des sols et une incidence sur les milieux naturels; des risques technologiques; des nuisances localisée sur le cadre de vie, etc.

Le développement local des capacités de production du biogaz devra tenir compte du gisement de la matière première nécessaire (déchets fermentescible) au regard des objectifs de réduction de la production de déchets et des enjeux de préservation de la qualité des sols et de la ressource en eau (dans le cadre de la valorisation des digestats).

L'étude d'opportunité prévue dans le cadre du PAQA contribuera à définir le potentiel de production en BioGNV du territoire tenant compte des enjeux de préservation des milieux et des ressources naturelles, des gisements actuels et de leur évolution future. **Aucun effet négatif n'est identifié à ce stade.**

Mesures d'évitement et réduction

- Privilégier la réhabilitation de constructions existantes dans le cadre de l'élaboration du schéma raisonné de création des tiers lieux.
- Dans le cadre de l'élaboration des schémas et plans de mobilité :
 - Recherche d'un évitement des espaces naturels et agricoles et des continuités écologiques pour l'implantation des aménagements ;
 - Assurer leur intégration paysagère ;
 - Favoriser lorsque c'est possible les espaces perméables.

IV.2.5 Comprendre, agir et progresser collectivement

Action	LE CLIMAT			LA SANTE			LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL				LES DECHETS	
	Vulnérabilité au changement climatique	Energie	Empreinte carbone	Qualité de l'air	Nuisances sonores	Risques naturels et technologique	Milieu naturel et biodiversité	Ressource naturelles	Paysage	Patrimoine	Déchets	Economie circulaire
Structurer et animer un réseau des acteurs de la transition énergétique et écologique	indirect à LT	indirect à LT	indirect à LT	indirect à LT				indirect à LT				indirect à LT
Assurer le pilotage, le suivi et l'évaluation du PCAET	indirect à CT	indirect à CT	indirect à CT	indirect à CT	indirect à CT	indirect à CT	indirect à CT	indirect à CT			indirect à CT	indirect à CT
Installation de serres de maraichage photovoltaïques	direct à CT	direct à LT										
SMART Agriculture en Provence verte	indirect à CT	indirect à LT										
Construire et mettre en œuvre un plan de communication climat-air-énergie		indirect à LT	indirect à LT									
Faire émerger les structures citoyennes de production d'énergie renouvelable	direct à LT	direct à LT	direct à LT									
Définir et mettre en œuvre un programme global de sensibilisation des publics scolaires et de la petite enfance sur les sujets climat - air - énergie	indirect à LT	direct à LT	direct à LT	direct à LT	indirect à LT	direct à LT	indirect à LT	indirect à LT			indirect à LT	indirect à LT

Concernant cet axe stratégique, l'action de mobilisation des citoyens pour le développement de projets de production d'énergie renouvelable ne présente pas d'effets négatifs additionnels par rapport à ceux déjà évoqués précédemment. Le cadre dans lesquels ces projets sont susceptibles de s'inscrire est inchangé.

IV.3 SYNTHÈSE DES POINTS DE VIGILANCE ET MESURES

Le tableau suivant présente les principaux points de vigilance et mesures identifiées **au stade de la stratégie**. Les Axes stratégiques 1 et 3 sont particulièrement concernés.

Tableau 2 : Synthèse des points de vigilance et mesures identifiées au stade stratégique

Thèmes	Effets potentiels	Mesures au stade stratégique	Axes
Empreinte carbone	Emissions de GES générées dans le cadre de la réalisation des opérations de rénovation énergétique	Formation des professionnels du bâtiment et contribution à la structuration d'une offre locale de rénovation énergétique du cadre bâti (cf. ambition stratégique 2 : création de filières « vertes » locales)	1
Risques naturels et technologiques	Augmentation du phénomène de ruissellement par imperméabilisation des sols dans le cadre du développement des infrastructures et équipements liés à la mobilité	Conduire l'évaluation environnementale des plans de mobilités et schéma d'aménagements cyclables et mettre en œuvre la séquence E-R-C.	3
Milieus naturels et biodiversité	Altération des continuités écologiques, destruction d'habitats et d'espèces dans le cadre : - du développement des infrastructures et équipements liés à la mobilité - du développement des ENR	Conduire l'évaluation environnementale des plans de mobilités et schémas d'aménagements cyclables et mettre en œuvre la séquence E-R-C ; Mettre en œuvre la stratégie du SCoT et respect de l'enveloppe foncière définie ; Elaborer une grille d'analyse environnementale des projets ENR dans le cadre de l'instruction des dossiers (outil d'aide à la décision)	1 3
Paysage	Altération du paysage dans le cadre du : - développement des infrastructures et équipements liés à la mobilité ; - du développement des ENR au sol	Conduire l'évaluation environnementale des plans de mobilités et schéma d'aménagements cyclables et mettre en œuvre la séquence E-R-C. Mettre en œuvre la stratégie du SCoT, respect de l'enveloppe foncière définie	1 & 3
Patrimoine culturel et historique	Altération du patrimoine bâti dans le cadre des opérations de rénovation énergétique ;	Sensibilisation des acteurs et accompagnement par le label « Pays d'Art et d'histoire » dans le cadre du développement des programmes de rénovation énergétique (identification du bâti à enjeux ; capitalisation et diffusion des bonnes pratiques)	1

Mesure d'évitement - réduction	
Mesure d'accompagnement	

Le tableau suivant présente les actions (ou groupe d'actions) concernées par des **mesures spécifiques identifiées dans le cadre de l'évaluation du plan d'action.**

Tableau 3 : Mesures spécifiques identifiées dans le cadre de l'évaluation du plan d'action

	Action	Thème	Mesures du plan d'actions
Axe 1	Fiche action 6 : Développer l'électricité renouvelable	Paysage, nuisances sonores, Milieux naturels et biodiversité	Réaliser un suivi environnemental élargi de l'expérience « micro-aérogénérateurs Cotignac (paysage, nuisances sonores, biodiversité de l'expérience « micro-aérogénérateurs Cotignac » Diffusion du retour d'expérience dans le cadre de l'action 18 « Mettre en place des conseillers sur le photovoltaïque et l'éolien pour les collectivités du bloc communal »
Axe 2	Action 29 : Mettre en œuvre le schéma de développement touristique de la Provence Verte	Paysages, Milieux naturels et biodiversité	Prendre en compte les espaces naturels sensibles dans le cadre du développement des activités de plein air (itinérance).
Axe 3	Actions 60 à 64 : Créer des tiers lieux et des lieux de services	Milieu naturel et biodiversité ; Ressources naturelles	Privilégier la réhabilitation de constructions existantes dans le cadre de l'élaboration du schéma raisonné de création des tiers lieux Recherche d'un évitement des espaces naturels et agricoles et des continuités écologiques en cas de création de nouveaux aménagements
		Risque naturel inondation	Limiter l'imperméabilisation des sols / favoriser les espaces perméables en cas de création de nouveaux aménagements
		Paysage, Patrimoine	Prévoir la réalisation d'aménagements paysagers dans le cadre de nouveaux aménagements
Axe 3	Actions 65 et 66 : Réaliser des plans de mobilités	Risque inondation	Limiter l'imperméabilisation des sols / favoriser les espaces perméables des actions 65 et 66
		Milieu naturel et biodiversité ; Ressources naturelles	Recherche d'un évitement des espaces naturels et agricoles et des continuités écologiques pour l'implantation de nouveaux aménagements
		Paysage, Patrimoine	Prévoir la réalisation d'aménagements paysagers dans le cadre de nouveaux aménagements
Axe 3	Action 71 et 72 : Développer l'usage du vélo dans les déplacements du quotidien	Risque inondation	Limiter l'imperméabilisation des sols / favoriser les espaces perméables dans le cadre de l'action 71
		Milieu naturel et biodiversité ; Ressources naturelles	Recherche d'un évitement des espaces naturels et agricoles et des continuités écologiques pour l'implantation de nouveaux aménagements dans le cadre de l'action 71
		Paysage, Patrimoine	Prévoir la réalisation d'aménagements paysagers dans le cadre de nouveaux aménagements

Mesure d'évitement - réduction	
Mesure d'accompagnement	

V. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Neuf sites Natura 2000 sont présents sur le territoire.

La part du territoire couverte par les sites Natura 2000 est globalement faible : 13,7 % du territoire est couvert par des sites Natura 2000 issus de la directive habitat et **5%** par des sites Natura 2000 issus de la directive oiseaux.

Pris individuellement, la part du territoire couverte par chaque site Natura 2000 ne dépasse pas 6%. Certains sites couvrent même moins de 1 % de la surface du territoire. La **recherche d'un évitement des sites Natura 2000 pour l'implantation des aménagements, et/ou de préservation des continuités écologiques peut donc être mise en œuvre assez facilement.**

Certains sites ont cependant une grande partie de leur surface incluse dans le territoire et sont donc plus sensibles aux évolutions de ce dernier (Massif de la Sainte Baume, Montagne sainte Victoire, Sources et tufs du Haut Var et du Val d'Argens). Ces derniers ont près de la moitié de leur surface incluse sur le territoire. Le Val D'Argens est le site dont la proportion de sa surface incluse dans le territoire est la plus élevée (58%).

Au regard du projet de PCAET et de la sensibilité des sites les principaux points de vigilance identifiés sont :

- Prise en compte de la sensibilité des sites vis-à-vis de la fréquentation dans le cadre de développement du schéma touristique de la Provence Verte ;
- Evitement des sites et/ou préservation des continuités écologiques dans le cadre de la planification des infrastructures liées à la mobilité Val d'Argens, Source et Tufs du Haut Var ; Montagne Sainte-Victoire et Massif de la Sainte-Baume ;
- La préservation des ressources forestières dans le cadre du développement de la filière bois-énergie ;
- La préservation des milieux dans le cadre du développement des projet ENR (forêt, zones humides, milieux ouverts) dont certains sont favorables aux chiroptères et à l'avifaune ;
- La préservation de la ressource en eau dans le cadre du développement des nouvelles filières agricoles.

La grille d'évaluation des effets du PCAET synthétise pour chaque site :

- Les enjeux de conservation à considérer ;
- La vulnérabilité du site aux évolutions du territoire selon un ratio de surface (et par extension aux actions du PCAET) ;
- Les enjeux communs au PCAET et à la conservation du site ;
- Les effets potentiels du PCAET identifiés (points de vigilance).

Site N2000	Enjeux de conservation	Vulnérabilité du site aux évolutions du territoire		Lien avec le PCAET	
		Part du site inclus dans le territoire (%)	Part du territoire couvert par le site (%)	Remarques	Points de vigilance / mesures
Sainte-Baume occidentale DO - FR9312026	Enjeux vis-à-vis de l'aigle de Bonelli - conservation des milieux agro-pastoraux, écosystèmes rocheux et continuités écologiques du site et avec les noyaux limitrophes ; - lutte contre le risque incendie ; - maîtrise fréquentation et loisirs de pleine nature	7 % Plan d'Aups	0,2%	Site en bordure du territoire Absence d'action localisées du PCAET Enjeu commun : lutte contre le risque incendie et préservation des milieux agropastoraux (POPI)	Préserver les continuités écologiques en cas d'implantation d'aménagements liés à la mobilité ; Préservation des milieux agro-pastoraux dans le cadre du développement des projet ENR (photovoltaïque au sol) ; Prise en compte de la sensibilité du site vis-à-vis de la fréquentation dans le cadre du développement de schéma touristique de la Provence Verte
Massif de la Sainte Baume DH - FR9301606	- Sabline de Provence (espèce floristique endémique) ; - préservation des vieux boisements (favorables espèces d'insectes forestières, chiroptères) ; - lutte contre le risque incendie ; - maîtrise de la fréquentation touristique.	55 % La Roquebrussanne, Plan d'Aups, Nans les Pins, Tourves.	6,0%	Absence d'action localisées du PCAET Enjeu commun : lutte contre le risque incendie	Développement de la sylviculture (fières bois d'œuvre et bois énergie) en cohérence avec la charte forestière du territoire de la Sainte Baume ; Préservation des milieux forestiers dans le cadre du développement des projet ENR (photovoltaïque au sol) ; Prise en compte de la sensibilité du site vis-à-vis de la fréquentation dans le cadre du développement de schéma touristique de la Provence Verte
Montagne Sainte-Victoire (DH) - FR9301605	- conservation des milieux (végétation mésoméditerranéenne, flore orophile, falaises, éboulis, landes à Genêt, milieux ouverts, vieilles forêts, zones karstiques) ; - maîtrise de la fréquentation ; - lutte contre le risque incendie ; - lutte contre déprise agricole et pastorale	28 % Artigues, Rians, Esparron	5,7 %	Enjeu commun : lutte contre le risque incendie et préservation des milieux agropastoraux (POPI)	Préservation des milieux dans le cadre du développement des projet ENR (photovoltaïque au sol) ; Préserver les continuités écologiques en cas l'implantation d'aménagements liés à la mobilité ;
Montagne Sainte-Victoire (DO) - FR9301605	- maîtrise des activités des loisirs - lutte contre la déprise agricole, fermeture des milieux (défavorable aux rapaces) - lutte contre le risque incendie	41 % Artigues, Rians, Esparron	3,9 %	Enjeu commun : lutte contre le risque incendie et préservation des milieux agropastoraux (POPI)	Préservation des milieux dans le cadre du développement des projet ENR (photovoltaïque au sol) ;
Mont Caume, Forêt Domaniale des Morières DH - FR9301608	- préservation des forêts domaniales (notamment Morières), gorges calcaires et zones karstiques (enjeux chiroptères) ; Conservation de l'association endémique toulonnaise à Choux de Robert et Alysse épineuse, et des éboulis à Sabline de Provence ; - lutte contre le risque incendie ; - maîtrise de la fréquentation touristique (enjeux chiroptères) ; - maîtrise de l'urbanisation en périphérie et préservation des carrières.	11 % Méounes les Montrieux	0,8%	Site en bordure du territoire Absence d'action localisées du PCAET Enjeu commun : lutte contre le risque incendie	Préservation des carrières dans le cadre des aménagements ; Préservation des milieux forestiers dans le cadre du développement des projet ENR (photovoltaïque au sol) ; Préservation de la ressource forestière des Morières d'une quelconque exploitation ; Prise en compte de la sensibilité du site vis-à-vis de la fréquentation dans le cadre du développement de schéma touristique de la Provence Verte
Sources et tufs du Haut-Var DH - FR9301618	- lutte contre la régression des prairies humides (induit par la reconversion agricole) - maîtrise de la fréquentation touristique et des aménagements - lutte contre le risque incendie - préserver la qualité et la continuité d'écoulement d'eau	49 % Varages, Cotignac Barjols, Pontevès, Fox-Amphoux.	1,7%	Enjeu commun : lutte contre le risque incendie	Préserver les continuités écologiques en cas l'implantation d'aménagements liés à la mobilité ; Préservation des zones humides dans le cadre du développement des projet ENR (photovoltaïque au sol) ; Préserver le site dans le cadre des projets alimentaires territoriaux et du développement de nouvelle filières agricoles (chanvres et plantes médicinales) : absence de reconversion agricole ; Accompagner les filières agricoles pour la récupération des eaux de pluie ; Prise en compte de la sensibilité du site vis-à-vis de la fréquentation dans le cadre du développement de schéma touristique de la Provence Verte (Cotignac)
Val D'Argens DH - FR9301626	- préservation des ripisylves et des continuités écologiques (enjeu chiroptère). - préservation des formations de tufs - préservation de l'ichtyofaune (Blageon et barbeau méridional) - maîtrise de la fréquentation - atteinte à la qualité du milieu (intrants, pesticides) - préserver la qualité et la continuité d'écoulement d'eau	58 % Correns, Carcès Châteauevert, Monfort	4,4%	Enjeu commun : évolution des pratiques agricoles / mise en œuvre d'un PAEC	Préserver les continuités écologiques (dans le cadre des aménagements liés à la mobilité) ; Préserver la ressource en eau dans le cadre des projets alimentaires territoriaux – Accompagner les filières agricoles pour la récupération des eaux de pluie ; Prise en compte de la sensibilité du site vis-à-vis de la fréquentation dans le cadre du développement de schéma touristique de la Provence Verte
Le Verdon - DO - FR9312022	Site d'importance nationale à internationale pour la conservation des vautours - préservation des milieux rupestres - limiter les aménagements de lignes électriques, - maîtrise de la fréquentation touristique et de l'aménagements des falaises.	1,3 % Saint Julien	0,13 %	Site en bordure du territoire, faible surface incluse dans le territoire	Aucun effet identifié. Le principe d'évitement strict d'implantation d'opérations prévues dans le cadre du PCAET peut être retenu.
Basses gorges du Verdon - DH - FR9301615	Mosaïque de milieux favorables aux chiroptères (landes, pelouses sèches, forêts, rochers) - maîtrise de la surfréquentation, - lutte contre l'embroussaillage des milieux ouverts.	16 %. Saint Julien	0,1%	Site en bordure du territoire, faible surface incluse dans le territoire	Préservation des milieux dans le cadre du développement des projet ENR (photovoltaïque au sol) et des aménagements liés à la mobilité ; Le principe d'évitement strict d'implantation d'opérations prévues dans le cadre du PCAET peut être retenu.

Cas des actions localisées

Certaines actions, impliquant la réalisation de travaux sont prévues au PCAET et localisées à l'échelle de la commune (plans d'actions et fiches actions du PCAET). Les sites concernés par ces dernières sont présentés dans le tableau ci-dessous.

La vulnérabilité du site vis-à-vis des actions est évaluée selon la part de la commune couverte par le site, qui met en évidence la probabilité théorique que l'action soit incluse au sein de ce dernier (ex : le site de la Montagne Sainte-Victoire couvre 70% du territoire de la commune de Rians).

Site N2000	Actions localisées du PCAET par commune	Vulnérabilité
Montagne Sainte-Victoire (DH) - FR9301605	Rians - Couvrir le canal de Rians par des panneaux photovoltaïques (action 21) - Création de Tiers lieux (action 62 : Réaliser les tiers lieux de la CCPV et Carcès) - Zone d'activité économique de Rians (action : 59 : Accompagner les communes / EPCI sur la définition et le montage des projets)	70 %
Montagne Sainte-Victoire (D0) - FR9301605	Rians - Création de Tiers lieux (action 62) - Zone d'activité économique de Rians (action 59)	42 %
Sources et tufs du Haut-Var DH - FR9301618	Barjols - Réaliser les tiers lieux (action 62) - Réaliser une Maison de Santé pluridisciplinaire sur 2 pôles d'un même bassin de santé (action 61); - création de logement BDM (action)	18 %
	Varages - Réaliser une Maison de Santé pluridisciplinaire sur 2 pôles d'un même bassin de santé (action 61 ; Barjols et Varages) ; - Mettre en service des petites installations hydro-électriques (Action 22 ; Varages)	2,8 %
Val D'Argens DH - FR9301626	Correns - Mettre en service des petites installations hydro-électriques (action 22)	72 %
	Carcès - Maison de la mobilité (action 78) - Réaliser les tiers lieux (action 62) - Mettre en service des petites installations hydro-électriques (action 22)	25 %

Figure 8 : Caractérisation des effets potentiels (en termes de surface) des actions localisées du PCAET

Les effets négatifs potentiels des actions localisées identifiés à ce stade concernent :

- **La mise en place de microcentrales hydroélectriques** sur les communes de Correns, Carcès et Varages pouvant impacter les berges des cours d'eau du site Sources et tufs du Haut-Var (probabilité d'implantation toutefois faible) et la préservation des ripisylves et des continuités écologiques du site Val d'Argens sur les communes de Correns et Carcès. La probabilité d'implantation du projet sur le site du Val D'Argens apparaît forte sur la commune de Correns.
- **Les aménagements de tiers lieux et des lieux de services** susceptibles d'impacter :
 - Les habitats à enjeux pour les chiroptères du site Sources et tufs du Haut Var dans le cadre de la réalisation d'une Maison de santé sur les communes de Barjols et Varages.
 - Les habitats à enjeux du site de la Sainte Victoire dans le cadre de la maison de santé de Rians.

Néanmoins, ces équipements seront a priori implantés en zone urbaine.

Enjeux communs et opportunités

Les actions et les objectifs portés par le PCAET sont en cohérence avec certains enjeux de conservation des sites N2000 :

- La lutte contre le risque incendie et le maintien des milieux ouverts dans le cadre du développement du pastoralisme et de la filière bois d'œuvre et bois énergie l'exploitation de la ressource forestière. Il s'agira toutefois de porter une attention aux sites qui accueillent des boisements sensibles ;
- La préservation des continuités écologiques via les actions « Développer l'agroforesterie et la plantation de haies », « Elaborer des trames noires et brunes » ;
- La préservation des milieux agricoles mise en œuvre via l'évitement des espaces agricoles dans le cadre du déploiement des ENR ; la mise en place de Zone Agricole Protégée ; la définition d'une stratégie de compensation agricole ; la diversification des filières agricoles (chanvre et des plantes médicinales).

Enfin l'action du PCAET relative à la mise en place d'un nouveau Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) sur le site *Sources et tufs du Haut-Var* avec une possibilité d'élargissement au site du *Val D'Argens* présente une opportunité pour l'atteinte des objectifs des DOCOB et l'évolution des pratiques agricoles.

Les points de vigilance identifiés :

- Prise en compte de la sensibilité des sites vis-à-vis de la fréquentation dans le cadre de développement du schéma touristique de la Provence verte : Val D'Argens, Source et Tufs du Haut Var ; Mont Caume, Mont Faron, Forêt Domaniale des Morières ; Massif de la Sainte-Baume et Sainte-Baume Occidentale ;
- Evitement des sites dans le cadre de la planification des infrastructures liées à la mobilité et notamment des sites les plus vulnérables : Val d'Argens ; Source et Tufs du Haut Var ; Montagne sainte Victoire et Massif de la Sainte-Baume ;
- La préservation des milieux dans le cadre du développement des projet ENR (forêt, zones humides, milieux ouverts) dont certains sont favorables aux chiroptères et à l'avifaune.
- La préservation des ressources forestières dans le cadre du développement de la filière bois-énergie notamment le massif de la Sainte-Baume et les domaines des Morières (Mont Caume, Mont Faron, Forêt Domaniale des Morières) ;
- La préservation des milieux dans le cadre du développement de nouvelles filières agricoles (chanvre, plantes médicinales), notamment pour le site Sources et tufs du haut Var.
- La préservation des ripisylves et des continuités écologiques en cas de remise en service d'une microcentrale électrique au sein du site du Val d'Argens.

Au regard des actions localisées du PCAET et tenant compte de la part des sites Natura 2000 incluse au sein des communes (26 % au maximum) et des surfaces qui pourraient être concernées par des aménagements futurs, à ce stade les actions du PCAET ne sont pas de nature à engendrer des incidences notables sur les sites Natura 2000 ni de remettre en cause l'état de conservation des espèces et des habitats pour lesquels ils ont été désignés.

La prise en compte des points de vigilance édictés et la mise en œuvre des mesures précédemment édictées contribueront à éviter et réduire les incidences sur les sites Natura 2000.

- AMO environnementale des schémas et des plans de mobilité ;
- Prendre en compte la sensibilité des sites Natura 2000 dans le cadre de l'élaboration du schéma Touristique de Provence Verte ;
- Privilégier la réhabilitation/utilisation de lieux existants dans le cadre de l'élaboration du schéma raisonné des tiers lieux ;
- Développement de la filière bois énergie en accord avec la charte du PNR de la Sainte Baume et les ressources mobilisables identifiées ;

En cas d'implantation de projet au sein ou à proximité des sites Natura 2000, ces derniers feront l'objet d'une étude des incidences dédiée incluant la mise en œuvre de mesures spécifiques.

- 12 : Diminuer la consommation totale d'énergie primaire de 27% en 2030 et 50% en 2050 (le PCAET se fixe comme ambition de réduire les consommation d'énergie finale du territoire de -32% en 2050 par rapport à 2012) ;
- 14 : Préserver les ressources en eaux souterraine, les milieux aquatiques et zones humides ;
- 16 : Favoriser une gestion durable et dynamique de la forêt ;
- 18 : Accompagner la transition vers de nouveaux modes de production et de consommation agricoles et alimentaires ;
- 19 : Augmenter la production d'énergie thermique et électrique pour une région neutre en carbone à l'horizon 2050 ;
- 21 : Améliorer la qualité de l'air et préserver la santé de la population ;
- 22 : Contribuer aux modes de transport propres ;
- 23 : Faciliter tous les types de reports de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs et durables ;
- 26 : Favoriser le recyclage, l'écologie industrielle et l'économie circulaire ;
- 48 : Préserver le socle naturel agricole et paysager régional ;
- 49 : Préserver le potentiel de production agricole régional ;
- 50 : Décliner la trame verte et bleue régionale et assurer la prise en compte des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme et les projets de territoire ;
- 60 : Rénover le parc de logements existants, massifier la rénovation énergétique des logements ;
- 63 : Faciliter l'accès aux services.

Parmi les règles du SRADDET avec lesquelles le PCAET est compatible on peut citer notamment :

- Eviter et réduire l'imperméabilisation des sols en adaptant les pratiques en matière d'urbanisation ;
- Développer et soutenir les pratiques agricoles et forestières favorables aux continuités écologiques ;
- Favoriser l'innovation : soutien aux énergies renouvelables en soutenant les démonstrateurs
- Pour le développement de parc photovoltaïque, favoriser le foncier artificialisé en évitant l'implantation sur les espaces naturels et agricoles
- Contribuer à la mise en œuvre du Schéma régional des véloroutes et voies vertes et connecter les itinéraires à un maillage local
- Mettre en œuvre un réseau d'infrastructure d'avitaillement pour les carburants alternatifs
- Identifier les espaces agricoles à enjeux et à potentiel, favoriser la mise en place de dispositif de protection règlementaire à l'échelle intercommunale ;
- Diminution du rythme de consommation des espaces agricoles, naturels et forestier

Prise en compte des objectifs et des orientations fondamentales du SCOT de Provence Verte Verdon

Le SCoT Provence Verte Verdon a été approuvé le 30 janvier 2020. Il est applicable depuis le 11 septembre 2020. Le SMPVV est à la fois porteur du SCoT et du PCAET ce qui facilite la prise en compte des objectifs et des orientations du SCoT dans le PCAET.

Le PCAET prend notamment en compte des objectifs et des orientations suivantes :

- **Préserver les milieux naturels et la biodiversité** : notamment en déclinant le cadre défini par le SCoT pour l'implantation des équipements de production d'énergie renouvelables et le

respect de l'enveloppe foncière dédiée ainsi que la définition d'une trajectoire de réduction de la consommation d'espace à 2030 et 2050

- **Préserver l'enveloppe foncière agricole et éviter la concurrence entre espaces** : notamment via la mise en place de Zone agricoles protégées et l'évitement des espaces agricoles dans le cadre du développement des ENR ;
- **Mettre en lien agriculture et environnement et développer une production agricole durable** : notamment via les actions relatives à l'accompagnement des exploitations agricoles à la transition écologique et au déploiement du projet Alimentaire territorial ;
- **Développer des filières locales de production d'énergies renouvelables** et diversifier le mix énergétique sans porter à la qualité paysagère et à la biodiversité et garantir leur réversibilité : Le PCAET déclinera la stratégie définie dans le cadre du SCoT ;
- **Amélioration de la collecte et la valorisation des déchets ménagers et assimilés** : via la création d'une unité de traitement et de valorisation du le territoire ;
- **L'anticipation du risque inondation et la lutte contre le risque incendie** : dans le cadre de l'action « Prévenir et s'adapter aux changements climatiques ».
- **Une production de logement qualitative en matière d'Énergie** : via les actions « Massifier et renforcer les dispositifs de rénovation de l'habitat » ; « Mettre en place un dispositif complet pour la rénovation des logements » et « Limiter les consommations énergétiques des logements sociaux » ;
- **Favoriser un développement urbain qualitatif et économe en espace** : notamment via l'action : Mettre en place d'une communauté de travail sur l'urbanisme et les aménagements durables ;
- **Renforcer l'offre de transports collectifs et favoriser les mobilités alternatives** : via les actions prévues dans le cadre de l'ambition stratégique 3 : offrir à tous un cadre de vie sain et sur et permettre les mobilités durables ;
- **Faire évoluer qualitativement les ZAE** : accompagnement du projet de ZAE de Rians dans le cadre des projets urbains exemplaires.

VI.2 ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS, SCHEMAS, PROGRAMMES OU DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Le territoire est concerné par des plans, schémas ou programmes nationaux, régionaux et locaux portant des sujets communs avec le PCAET. Ces derniers ainsi que leur articulation avec le PCAET de la Provence Verte Verdon a été étudiée dès le lancement de l'élaboration du plan dans le but de de prendre connaissance de leurs orientations et ainsi de les intégrer dans la réflexion sur les orientations du PCAET.

Articulation

Plans / programmes	Articulation
Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC2), Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2 (PPE2), Plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA)	<p>Outils de mise en œuvre de la Loi de Transition Énergétique pour la croissance Verte, la SNBC et la PPE sont reprises au niveau régional dans le SRADDET (volet air climat énergie), la région étant chef de file de la transition énergétique au niveau local. La prise en compte des objectifs du SRADDET dans le PCAET et la comparaison des objectifs chiffrés en matière de réduction des consommations finales, production d'énergie renouvelable sont détaillée dans les chapitres III et VI. L</p> <p>Le PCAET contribue à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de qualité de l'air (PREPA).</p>
Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC2)	<p>Plusieurs actions du PCAET vont dans le sens de l'adaptation du territoire vis-à-vis du changement climatique via l'action « Prévenir et s'adapter aux changements climatiques » avec la définition des stratégies de lutte face au risque inondation et incendie ; et l'action « Préserver les ressources naturelles dans un contexte de changement climatique » et la préservation de la ressource en eau</p>
Plan National Santé Environnement (PNSE)	<p>Le PCAET intègre des objectifs en matière d'amélioration de la qualité de l'air et de réduction de l'exposition des personnes aux pollutions atmosphériques, également par la mise en œuvre du PAQA sur le territoire de la CAPV. Des actions ont été définies également afin de mieux connaître la qualité de l'air au droit des Etablissement recevant du public (ERP).</p>
Plan d'Action de la Qualité de l'Air (PAQA)	<p>La CAPV est concernée par la réalisation du PAQA. Ce dernier est intégré au sein du PCAET.</p>
Schéma Régional Biomasse (SRB)	<p>Le SRB précise que « les PCAET représentent un véritable outil de réalisation et de concrétisation des objectifs régionaux en termes de développement des énergies renouvelables, de recyclage, d'atténuation et d'adaptation »</p>
Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables	<p>La révision du S3RENr contribue à l'atteinte des objectifs du SRADDET relatif à l'augmentation de la production d'énergie électrique et thermique incluant le développement du photovoltaïque ainsi que sur le territoire en augmentant les capacités de raccordement aux réseaux de transports et de distribution des installations de production d'électricité (analysées dans le cadre du diagnostic).</p>
Plans locaux d'urbanisme (PLU)	<p>Dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme, ces derniers devront être compatibles avec les orientations et les objectifs portés par le PCAET.</p> <p>Dans le cadre du plan, l'action « Mettre en place d'une communauté de travail sur l'urbanisme et les aménagements durables » permettra d'intégrer les objectifs de performance énergétique et environnementale et d'adaptation au changement climatique dans les documents d'urbanisme.</p>

Chartes Parcs Naturels Régionaux de la Sainte Baume / Verdon	Le PCAET entretient une articulation indirecte avec la charte, via les collectivités signataires qui appliquent la charte dans le cadre de leur compétence, c'est le cas des deux EPCI du territoire. Les documents d'urbanisme doivent quant à eux être compatibles avec les orientations et les mesures de la Charte, dont le SCoT avec lequel le PCAET entretient une articulation directe.
Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et SAGE.	Le PCAET intègre les enjeux relatifs à l'adaptation au changement climatique, la préservation de la ressource en eau et la lutte contre le risque inondation sur son territoire.
Plan de Gestion du Risque inondation	<p>Le PCAET intègre les enjeux relatifs à la lutte contre le risque inondation sur son territoire via la mise en œuvre des actions des différents PAPI du territoire relative aux enjeux du changement climatique.</p> <p>De manière plus opérationnelle, limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser les espaces perméables dans le cadre des aménagements prévus dans le cadre du PCAET (ou indirectement via l'élaboration des schémas) est une mesure prise qui permettra de réduire les phénomènes d'inondation par ruissellement.</p>

Précisions sur l'analyse des effets cumulés

Cette démarche a également permis d'intégrer dans la démarche d'élaboration du PCAET la prise en compte des effets des plans et programmes sur l'environnement. En effet les enjeux environnementaux définis dans l'état initial et les perspectives d'évolution des pressions sur ces dernières intègrent les informations relatives aux autres plans/schémas/programmes. Les effets cumulés sont naturellement intégrés aux objectifs et orientations du plan/schéma/programme.

Le schéma régional Biomasse

Considérant que le PCAET permet de décliner à l'échelle locale les orientations du SRB (de façon adaptée au territoire) il n'est pas attendu d'effets cumulés. Le PCAET poursuivra sur son territoire la valorisation énergétique du bois en adéquation avec les orientations de gestion raisonnée de la Charte Forestière de la Sainte-Baume et la ressource mobilisable. Le PCAET n'est pas donc pas de nature à engendrer les incidences cumulées vis-à-vis des enjeux évoqués par l'autorité environnementale dans son avis sur le SRB (concurrence espaces/ usages ; préservation de la qualité des sols, préservation de l'intégrité du réseau Natura 2000 ; préservation de la qualité paysagère).

S3REN

Sur le secteur « Littoral Varois et centre Var » le S3REN révisé prévoit notamment de doubler la liaison souterraine à 63 kV d'environ 4 km qui reliera St Maximin au futur poste 225/63 kV d'Ollières (projet en cours de réalisation) et d'ajouter un transformateur 63/20 kV dans le poste de St Maximin.

Seule la création du poste électrique à Ollières est susceptible d'induire des effets potentiels notables sur l'environnement qui demeurent toutefois très localisés et non significatifs dans le cadre d'un cumul des incidences avec le PCAET à l'échelle du territoire de Provence Verte Verdon.

Le S3REN propose une analyse des effets induits sur les espaces naturels du secteur tenant au regard des possibilités de développement du photovoltaïque générées par l'augmentation des capacités de raccordement qui ne tient toutefois pas compte de l'engagement pris dans le PCAET du respect de l'enveloppe foncière prévue par le SCoT de 150 ha (indépendamment de la capacité résiduelle à exploiter). Il n'est pas à prévoir d'effets cumulés entre le PCAET et le S3REN.

Charte du PNR Sainte Baume

L'avis de l'AE sur le rapport environnemental de la charte souligne notamment l'enjeu relatif à la maîtrise de la pression touristique et des sports de nature sur les écosystèmes à protéger.

Dans le cadre du PCAET, la réalisation du schéma de développement touristique de la Provence verte est susceptible d'accentuer la pression touristique sur des écosystèmes sensibles du territoire du PNR. Le PNR sera cependant associé dans le cadre de la réalisation du schéma afin d'éviter d'éventuels effets cumulés négatifs.

VII. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET

Pour rappel, les indicateurs doivent permettre de :

- Vérifier la correcte appréciation des incidences défavorables et le caractère adéquat des mesures prises (« indicateur d'impact ») ;
- Identifier les impacts négatifs imprévus et permettre, si nécessaire, l'intervention de mesures appropriées (« indicateur de suivi »).

VII.1 INDICATEURS CLIMAT-AIR-ENERGIE

Pour rappel, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du PCAET, le Syndicat Mixte met en place le suivi des indicateurs quantitatifs d'évaluation de la progression Climat-Air-Energie du territoire qui seront renseignés annuellement à l'échelle du territoire à partir des données de la base CIGALE (produite et actualisée par l'ORECA) notamment :

- Consommations d'énergie finale (GWh/an),
- Production d'énergies renouvelables et de récupération par filières (GWh/an),
- Emissions de gaz à effet de serre par secteurs d'activités (kteqCO₂/an),
- Emissions de polluants atmosphériques par type de polluants et par secteurs d'activités (tonnes de polluants /an). Relativement aux émissions atmosphériques, les données nécessaires à l'alimentation de cet indicateur, seront produites par l'ORECA sur deux périmètres d'actions (Provence Verte Verdon, au titre du PCAET et Agglomération Provence Verte au titre du PAQA).

Ces données seront comparées à l'année de référence du diagnostic pour suivre leur pourcentage d'évolution annuelle et les comparer aux objectifs globaux chiffrés du PCAET définis dans la stratégie.

Ces derniers pourront s'intégrer au suivi environnemental de la mise en œuvre du PCAET comme indicateur d'impact de la mise en œuvre du PCAET.

VII.2 AUTRES INDICATEURS DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Le suivi environnemental du PCAET est proposé sur les thèmes ou des incidences potentielles du PCAET ont été identifiées (indicateur d'impact). D'autres indicateurs (de suivi) sont proposés tenant compte des enjeux sur le territoire.

Ce suivi est réalisé en complément du suivi de la mise en œuvre du PCAET. Il fera l'objet d'un enrichissement au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions.

Thème	Type d'indicateur	Indicateur	Source	Valeur et année de référence
Vulnérabilité au changement climatique	suivi	Évolution de la surface des espaces artificialisés	SMPVV, SCOT	2017, 10 904 ha
Milieus naturels et biodiversité	impact	Evolution des consommations foncières en zone naturelle ou forestière dans le cadre des projets ENR	Communes, CAPV, CCPV	150 ha
	suivi	Evolution de la surface des espaces naturels et forestiers	SMPVV, SCOT	2017, 118 851 ha
	impact	Linéaire des corridors écologiques protégés dans les documents d'urbanisme	SMPVV, SCOT	<i>A définir</i>
	impact	Surfaces pâturées sur le territoire et/ou en site N2000	CERPAM, CAPV, CCPV	<i>A définir</i>
	impact	Surfaces concernées par la mise en œuvre de MAEC	<i>SMPVV, Natura 2000</i>	<i>A définir</i>
	suivi	Evolution des surface de zones humides	SMPVV, SCOT	2017, 1 168 ha
Ressources naturelles	suivi	Evolution des surfaces agricoles	SMPVV, SCOT	2017, 29 398 ha
	impact	Surface de ZAP créée	CAPV, communes, CA 83	7405,5 ha ¹
	suivi / impact	Surface forestière exploitée / volume prélevé	PNR Sainte Baume / ORFM ² , CAPV, CRPF	<i>A définir</i>
Gestion de déchets	impact	Gisements des déchets ménagers et assimilés (DMA), ordures ménagères résiduelles (OMR) et déchets triés	SIVED / CCPV	2015 ³
Gestion de déchets	impact	Volume de biodéchets collectés (collecte séparative)	SIVED / CCPV	<i>A définir</i>
Risques	suivi	Nombre de PPRI prescrit, approuvés ou en cours d'élaboration	Site de la préfecture	1
	suivi	Evolution de la surface urbanisée en zone inondable Evolution de la surface des zones d'expansion des crues	SCOT SMPVV	<i>A définir</i>

1 Selon la chambre d'agriculture du Var : Pontevès (1264 ha) ; La Celle (385,5 ha) ; Rougier (408 ha) ; Saint Maximin, Pourcieux et Pourrières (4267 ha) ; La Roquebrussanne (1081 ha)

2 Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

3 Au regard des objectifs régionaux (PRPGD) : -10% en 2015 de DMA non dangereux par rapport à 2015



POUR + D'INFOS
www.paysprovenceverteverdon.fr